



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours externe de recrutement des conseillers principaux d'éducation

Et

Concours 3^{ème} voie de recrutement des conseillers principaux d'éducation

Session 2023

Rapport de jury présenté par :

Yves DELÉCLUSE

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Président du jury

Nathalie VILACÈQUE

Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Vice-présidente du jury

SOMMAIRE

Remerciements	1
1. Les épreuves et les attendus du concours.....	2
1.1. Les épreuves d’admissibilité.....	2
1.2. Les épreuves d’admission.....	3
1.3. Les attendus généraux	5
2. Bilan général des épreuves	6
2.1. Composition du jury	6
2.2. Les statistiques générales.....	7
2.3. Profil des lauréats.....	9
3. Les épreuves d’admissibilité de la session 2023	11
3.1. L’épreuve 1 : composition	11
3.1.1. <i>Le sujet</i>	11
3.1.2. <i>Quelques pistes pour le traitement du sujet</i>	11
3.1.3. <i>Points de vigilance</i>	14
3.1.4. <i>Observations des correcteurs</i>	14
3.1.5. <i>Conseils aux candidats</i>	16
3.2. L’épreuve 2 : analyse d’une situation éducative	16
3.2.1. <i>Le sujet</i>	16
3.2.2. <i>Éléments de correction</i>	17
3.2.3. <i>Conseils aux candidats</i>	22
4. Les épreuves d’admission de la session 2023.....	23
4.1. Première épreuve : épreuve à partir d’un sujet et d’un dossier remis par le jury.....	23
4.1.1. <i>Deux exemples de sujet</i>	23
4.1.2. <i>Observations des interrogateurs et conseils aux candidats</i>	24
4.2. Deuxième épreuve : épreuve d’entretien	29
4.2.1. <i>Quelques exemples de mises en situation proposées par le jury</i>	29
4.2.2. <i>Observations des interrogateurs et conseils aux candidats</i>	30
Annexes	35
Annexe 1 – Sujet de l’épreuve « composition »	35
Annexe 2 - Sujet de l’épreuve « analyse d’une situation éducative ».....	36
Annexe 3 - Bibliographie indicative – session 2024	37

Remerciements

En introduction de ce rapport du jury des concours externe et 3^{ème} voie de recrutement des conseillers principaux d'éducation (CPE), je souhaite avant tout remercier vivement celles et ceux qui, par leur engagement, leur mobilisation et leur attention, ont permis la réussite de la session 2023. De la conception des sujets jusqu'à la publication des résultats le 30 juin dernier, l'action conjuguée du jury, des services de la DGRH, du rectorat de Bordeaux et de l'équipe de direction du Lycée Toulouse-Lautrec s'est déroulée dans une parfaite complémentarité qui témoigne du très haut niveau de professionnalisme et d'expertise dont chacune et chacun, dans ses responsabilités, a su faire preuve. Cette qualité de travail a été mise au service de l'accueil et de l'évaluation des candidats qui ont été nombreux à manifester leur satisfaction quel que soit leur résultat final.

Je tiens à remercier particulièrement le bureau de concours de la DGRH D3 qui assure une parfaite régulation des opérations administratives, le bureau DEC 4 dirigé par Béatrice Caravaca et le service informatique (DSI) du rectorat de Bordeaux dont l'attention et la mobilisation ont permis la mise en place des équipements nécessaires et la proviseure Hélène Bruant qui a accepté la mise à disposition totale de l'établissement pendant la session des épreuves d'admission.

Enfin, je remercie vivement l'équipe du directoire dont la grande expertise et le savoir-faire ont largement garanti une fois de plus la réussite de la session : Nathalie Vilacèque et Thierry Dalmasso, vice-présidents ; Dominique Charrazac, Aurore Fitoussi, Bruno Touitou, et Fabien Decq, secrétaires généraux.

Le rapport du jury, nourri des observations conduites tout au long de la session, vise avant tout à éclairer les futurs candidats sur les attendus et les spécificités du concours auquel ils envisagent de se présenter. S'il reprend de larges extraits du rapport 2022 qui rendait compte du déroulement des concours dans le format issu du cadrage de l'arrêté du 25 janvier 2021, il remet en perspective, et conforte à la lumière des résultats et des éléments d'analyse des épreuves écrites et orales notamment, les sujets propres à la session 2023, les points de vigilance, les recommandations et les conseils de préparation qui favorisent la réussite. Les brillantes prestations des candidats admis – qu'ils soient félicités - montrent l'intérêt de la prise en compte des remarques du jury qui saura toujours mêler exigence et bienveillance.

Bonne lecture.

Yves Delécluse
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
Président du jury

1. Les épreuves et les attendus du concours

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation (concours externe, concours externe spécial, concours interne et troisième concours).

Le jury invite les futurs candidats à en prendre connaissance et à lire avec attention le descriptif de chaque épreuve, exposé dans les annexes de l'arrêté et largement cité dans les paragraphes qui suivent (texte en italique). L'analyse de ces cadrages réglementaires permet de prendre la mesure des spécificités de chaque épreuve et de saisir les principaux attendus qui déterminent les critères d'évaluation.

Le jury attire l'attention des lecteurs sur la spécificité du concours 3^{ème} voie qui ne comprend qu'une seule épreuve d'admissibilité correspondant à la première épreuve d'admissibilité du concours externe (épreuve dite de « composition » – voir ci-dessous).

1.1. Les épreuves d'admissibilité

1^{ère} épreuve : composition.

« L'épreuve permet de vérifier :

- *La maîtrise des connaissances scientifiques en sciences humaines et sciences de l'éducation, en histoire, philosophie et sociologie de l'éducation, en psychologie de l'enfant et de l'adolescent ainsi que dans le domaine des sciences cognitives et des processus d'apprentissage. En outre, le candidat doit faire preuve de sa connaissance du système éducatif et de ses enjeux ainsi que des dispositifs pédagogiques et éducatifs.*
- *La capacité du candidat à mobiliser ses connaissances pour traiter un sujet relatif aux grands enjeux de l'éducation, des évolutions et réformes du système éducatif en analysant notamment leurs conséquences sur le fonctionnement de l'établissement scolaire, le travail de l'équipe éducative et les rapports des élèves aux apprentissages.*

Durée : quatre heures ; coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Toute note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. »

L'épreuve consiste en la production d'un **écrit structuré et argumenté** qui, outre la maîtrise des connaissances énoncées dans l'arrêté, nécessite une maîtrise en termes de forme, de problématisation et de développement proche de la dissertation.

Concernant les domaines de connaissances, la préparation des candidats doit prendre en compte des attendus qui seront évalués par les correcteurs :

- **Connaissances scientifiques** : le candidat doit faire appel à des références précises ; elles seront mises en relation avec la problématique et apporteront des éclairages sur le sujet et ses enjeux.
- **Connaissances des grands enjeux de l'éducation et des évolutions du système éducatif** : sans être exhaustif, le candidat devra être en mesure de faire le lien entre le sujet et les enjeux au cœur de l'actualité institutionnelle ; il devra contextualiser le sujet.
- **Connaissances du fonctionnement de l'établissement scolaire** : il s'agit pour le candidat d'envisager des implications au niveau de l'EPL, de développer une réflexion sur les postures, les situations et les pratiques professionnelles.

2^{ème} épreuve : analyse d'une situation éducative

« L'épreuve place le candidat en situation d'élaborer un projet en réponse à l'analyse d'une situation éducative dans un contexte précis. Le sujet prend appui sur un dossier documentaire élaboré par le jury et comportant des documents de nature variée (réglementaire, scientifique, document relatif à un contexte spécifique d'établissement...).

Le candidat doit montrer sa capacité à :

- *exploiter les documents constitutifs du dossier ;*

- exercer un regard critique ;
- élaborer et développer les éléments d'une problématique ;
- concevoir et développer un projet structuré et cohérent répondant à la problématique éducative posée par le sujet ;
- se positionner au sein d'une équipe pédagogique et éducative.

Le candidat doit justifier ses choix à partir des éléments tirés de l'analyse du dossier documentaire et en mobilisant ses connaissances, les exposer de manière construite et précise, et démontrer sa capacité à se mettre en situation dans les conditions d'exercice du métier de conseiller principal d'éducation.

Il est attendu du candidat qu'il mobilise ses connaissances, le cas échéant ses expériences professionnelles et, en particulier celles relatives au contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions (classe, vie scolaire, équipes pédagogiques et éducatives, établissement, institution scolaire, société).

Durée : cinq heures ; coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. »

À partir de l'analyse de documents d'origines et de statuts variés, le candidat élabore une proposition voire un projet répondant à une commande précise. **Le sujet comporte en général deux parties :**

- **un écrit de synthèse** qui porte sur le dossier documentaire et dans laquelle le candidat doit en priorité mobiliser tous les documents proposés, en sollicitant ses connaissances personnelles de manière mesurée, afin de justifier et d'explicitier ses choix ;
- **la présentation rédigée d'un projet** construit, cohérent, réaliste, visant à mobiliser l'équipe vie scolaire ; un apport personnel est attendu qui peut prendre la forme soit d'un appui sur une expérience à l'occasion de stages, des échanges avec des professionnels, des observations, soit de connaissances personnelles : fonctionnement de l'EPLE et du système éducatif, de son actualité ; missions du CPE ; références scientifiques, réglementaires etc.

Le sujet permet au jury :

- d'évaluer la capacité du candidat à répondre à une commande précise ;
- de mesurer la pertinence de l'approche qu'a le candidat de la fonction de CPE, en particulier la mobilisation de l'équipe vie scolaire, l'exercice de ses responsabilités éducatives et la conception de son positionnement ;
- de vérifier les qualités de communication écrite et la capacité à proposer un projet cohérent, clair et compréhensible dans ses finalités et ses modalités de mise en œuvre.

1.2. Les épreuves d'admission

1^{ère} épreuve à partir d'un sujet et d'un dossier remis par le jury

« L'épreuve prend appui sur un sujet proposé par le jury, accompagné d'un dossier de quatre pages maximum, comportant trois à cinq documents. Ce dossier permet au candidat de dégager une problématique et l'éclaire sur la question de politique éducative soulevée par le sujet et le contexte de l'établissement.

L'épreuve permet d'évaluer l'aptitude du candidat à conseiller le chef d'établissement et la communauté scolaire dans la mise en place de la politique éducative de l'établissement et à proposer un projet d'actions. Elle évalue aussi sa capacité à se situer dans un collectif professionnel et sa connaissance des liens entre la vie scolaire et la formation de l'élève.

Le jury apprécie la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances, sa capacité d'analyse du dossier documentaire et des situations professionnelles qu'il aura observées ou vécues, son aptitude à s'approprier les compétences professionnelles attendues d'un conseiller principal d'éducation telles

qu'elles sont définies par le référentiel de formation fixé par l'arrêté du 27 août 2013 susvisé. Le candidat doit également faire la preuve de ses capacités d'écoute et communication.

Le candidat dispose de vingt minutes pour exposer son analyse de la situation professionnelle et proposer un projet de réponse à la problématique soulevée. La forme que devra prendre ce projet est indiquée dans le sujet.

Un matériel informatique est fourni au candidat pour lui permettre d'accéder à internet et d'utiliser toute ressource, complémentaire au dossier, qu'il jugera pertinente. Le jury peut interroger le candidat sur le choix et l'utilisation des ressources ainsi mobilisées.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : vingt minutes ; entretien : quarante minutes). Coefficient 5. »

Le dossier doit être exploité car il oriente le candidat sur l'approche du sujet qu'il devra problématiser et qui ne se limite pas à la place et aux missions du CPE. Cette exploitation doit être complétée par des apports personnels : textes réglementaires, connaissances théoriques etc. Le jury est susceptible d'interroger le candidat sur sa recherche via internet. Il appréciera aussi l'originalité et la pertinence de la production d'un document support à la présentation.

La phase d'entretien ne portera pas uniquement sur le rôle du CPE. Le jury qui pourra interroger le candidat sur les éléments du dossier notamment s'il ne l'a pas mobilisé dans son exposé, portera aussi attention à travers son questionnement aux connaissances institutionnelles, à l'appréhension et la compréhension des valeurs, à la capacité à se mettre en situation, à exposer dans un langage clair une réflexion et une prise de recul critique.

2^{ème} épreuve d'entretien.

« L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans son futur métier au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;*
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.*

Durée de l'épreuve : trente-cinq minutes. Coefficient 3.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire. »

Les "mises en situation professionnelle" font appel à l'expérience - directe ou indirecte - mais aussi à la capacité de jugement du candidat à propos d'une situation professionnelle que le jury estime délicate et suffisamment complexe. Le candidat est invité à mobiliser sa réflexion et ses connaissances afin de formuler une proposition d'action de nature à répondre au problème qu'il a identifié.

On attend du candidat qu'il s'installe dans un horizon réflexif et pratique, et qu'il soit en mesure tout à la fois :

- d'appréhender avec le réalisme qui convient les situations qui lui sont proposées, de caractériser les difficultés qu'elles contiennent, s'agissant des valeurs ou des éléments institutionnels ou réglementaires mis en jeu ;
- de porter sur ces situations une appréciation instruite, réfléchie et argumentée, débouchant sur des préconisations précises : que convient-il de faire (ou de ne pas faire) au regard des principes, des valeurs et des règles qui sont celles de la République et du service public en matière d'éducation ? ;
- d'apporter des réponses qui doivent avoir une portée éducative, en lien avec le métier de CPE en charge de la vie scolaire.

1.3. Les attendus généraux

Un recrutement de cadres « A » de l'éducation nationale

Chaque phase des concours - externe ou 3^{ème} voie - vise à évaluer des connaissances et des compétences spécifiques dont la maîtrise est nécessaire pour assumer les fonctions de conseiller principal d'éducation.

Il est attendu des candidats :

- **une qualité de réflexion** : une analyse structurée, appuyée sur des contenus (connaissances scientifiques, factuelles, des principaux textes réglementaires relatifs aux missions des CPE et au fonctionnement de l'EPLE) ;
- **une capacité à exprimer sa pensée** : clarté du propos, à l'écrit comme à l'oral, qualité d'expression (orthographe, syntaxe, lexicque, registre de langue) ;
- **une capacité de communication** : expliciter un savoir maîtrisé, susciter l'intérêt, écouter ses interlocuteurs et répondre à une question de façon claire ;
- **une connaissance et une compréhension des enjeux et questionnements actuels du système éducatif**, de son histoire, de son évolution, de son actualité, des valeurs qui le fondent et dont il est porteur. Cette connaissance implique un suivi de l'actualité du système éducatif, de la réflexion scientifique, et une capacité de mise en perspective qui aidera le candidat à cerner et analyser les enjeux des sujets proposés au fil des différentes épreuves, à en percevoir la complexité et la diversité des approches possibles ;
- **la posture éthique et la connaissance des règles déontologiques** que l'on est en droit d'attendre d'un futur fonctionnaire, qui plus est lorsqu'il aura la responsabilité d'élèves.

Un recrutement de conseillers principaux d'éducation

Le jury attend des prestations des candidats qu'elles traduisent une parfaite connaissance et une appropriation du référentiel de compétences des personnels d'enseignement et d'éducation, en particulier des compétences spécifiques au CPE – référentiel de 2013 - et de la circulaire des missions du 10 août 2015. Il les invite à se reporter également au référentiel de formation du master MEEF « encadrement éducatif » (arrêté paru au journal officiel du 7 juillet 2019) et aux ressources en ligne sur le thème « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle ».

Les compositions écrites, le dossier préparé pour l'épreuve de mise en situation professionnelle, les exposés ainsi que les entretiens lors des épreuves d'admission sont l'occasion, pour les candidats, de valoriser leurs connaissances, leur perception et leur réflexion sur la place et les responsabilités particulières des CPE dans un établissement scolaire.

Une grande attention est portée par le jury aux connaissances académiques dans différents domaines : sociologie, sciences de l'éducation, histoire du système éducatif, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, sciences et neurosciences cognitives, philosophie. Leur maîtrise permettra au futur CPE de comprendre et d'analyser les situations professionnelles complexes auxquelles il sera confronté.

Les concours de recrutement externe et 3^{ème} voie

Il n'est pas attendu des candidats à ces concours qu'ils aient une expérience et une connaissance approfondies et concrètes du métier de CPE ni du fonctionnement « vécu de l'intérieur » du système éducatif.

Toutefois, le nouveau cadre des concours - arrêté du 25 janvier 2021 - a introduit une dimension de professionnalisation progressive plus marquée. Ainsi, l'épreuve 2 d'admissibilité et 1 d'admission – voir ci-dessus - comportent un questionnement faisant appel à la mise en pratique de compétences nécessaires à l'exercice des missions définies dans la circulaire. L'analyse d'une expérience acquise lors de stages ou de périodes d'alternance en EPLE, sans être un attendu, constitue indéniablement un atout pour la réussite au concours de même que celle d'échanges avec des professionnels. Pour l'épreuve 2 d'admission – épreuve d'entretien en appui sur des mises en situation - le fait d'avoir dédié une partie de son temps de formation à des situations d'observation et de pratique professionnelle peut utilement nourrir l'exposé des motivations du candidat.

Comme pour tout concours de ce niveau de recrutement, il est attendu des candidats qu'ils se préparent très sérieusement et aient une perception claire de l'engagement qu'ils s'appêtent à prendre au regard des missions auxquelles ils aspirent. Ainsi, le jury veille à ce que les candidats aient une capacité à se projeter dans les missions qui seront les leurs s'ils sont lauréats du concours. Plusieurs éléments constituent des supports efficaces de cette projection : la connaissance et l'appropriation des textes officiels, des échanges avec des conseillers principaux d'éducation en responsabilité dans des établissements variés, l'accomplissement de stages lorsque cela est possible. Une analyse et un retour réflexif sur ces différents échanges et expériences doivent permettre d'enrichir et d'étayer la réflexion du candidat.

Par ailleurs, la préparation au concours et plus largement le cursus de formation doivent permettre aux candidats de s'appuyer sur des connaissances académiques solides, rigoureuses et bien maîtrisées de façon à être en mesure de les mobiliser à bon escient pour traiter les sujets qui leur sont proposés et répondre aux questions du jury. Dans le cadre de l'épreuve 2 d'admission, les candidats ont l'occasion de mobiliser leurs travaux de recherche pour montrer comment ces démarches ont contribué à l'élaboration et à la préparation de leur projet professionnel.

Enfin, il est attendu une capacité à problématiser les sujets à l'écrit comme à l'oral, pour adopter un angle de traitement qui donne sens au plan que le candidat choisira d'adopter, serve de fil conducteur à la démonstration, mette en évidence la diversité des approches et des questions soulevées pour apporter une réponse argumentée.

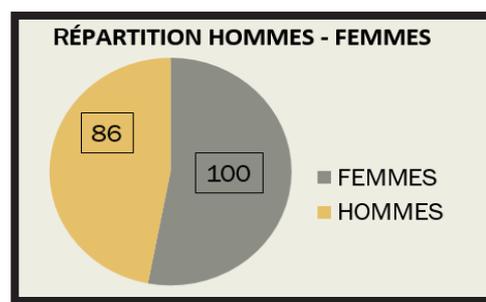
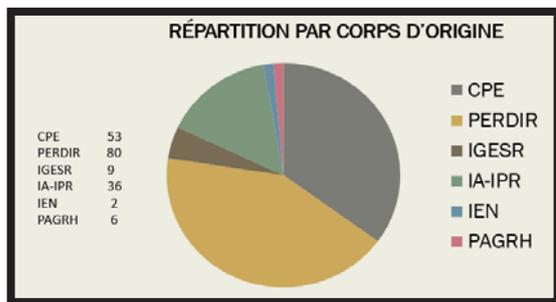
2. Bilan général des épreuves

Quelques indicateurs permettent de décrire le cadre et de témoigner de la qualité et du niveau d'exigence de la session qui, dans la continuité de celle de 2022, a permis d'établir les listes principales à hauteur des postes offerts (400 pour le concours externe et 10 pour le concours 3^{ème} voie) tout en inscrivant quelques candidats sur liste complémentaire.

2.1. Composition du jury

La nomination des membres du jury a fait l'objet d'un arrêté publié le 22 février 2023 (NB. Un arrêté pour chaque concours, externe et 3^{ème} voie, avec la même composition). Le jury comptait 186 membres dont 7 membres du directoire.

Pour la session 2023, la répartition par corps d'origine et par sexe était la suivante :



Outre le respect de la parité, légèrement en faveur des membres féminins cette année, la diversité et l'équilibre des catégories professionnelles a permis d'assurer tant à l'écrit qu'à l'oral les principes d'équité et d'objectivité lors de l'évaluation des candidats. Les commissions d'interrogation des épreuves orales (3 membres) ont toujours permis de croiser l'expertise d'au moins deux catégories professionnelles et dans la majorité des cas, les trois métiers de CPE, de personnel de direction et d'inspecteur étaient représentés.

Quelques personnalités à compétences particulières ont été à nouveau associées aux travaux du jury afin de garantir la diversité des profils et de répondre aux exigences réglementaires, notamment pour l'épreuve orale d'entretien avec le jury, l'obligation de faire appel à des personnels administratifs disposant de compétences dans le domaine de la gestion des ressources humaines (RH) :

- 7 IA-IPR de discipline
- 2 IEN
- 6 personnels administratifs à compétence RH, soit le double de l'an passé.

2.2. Les statistiques générales

Concours externe	
Nombre de postes	400
Inscrits	3189
Présents (admissibilité)	1623
ADMISSIBLES	771
ADMIS	
Admis sur liste principale	400
Inscrits sur liste complémentaire	7

Concours 3 ^{ème} voie	
Nombre de postes	10
Inscrits	959
Présents (admissibilité)	273
ADMISSIBLES	25
ADMIS	
Admis sur liste principale	10
Inscrits sur liste complémentaire	3

Comme l'an passé, ces deux tableaux montrent avant tout le maintien de l'attractivité des concours de recrutement des CPE. Le nombre de candidats inscrits est équivalent à la session 2022 voire en légère hausse notamment pour le concours 3^{ème} voie qui démontre ainsi son intérêt : pour le concours externe, 3189 inscrits en 2023 contre 3185 en 2022 et pour le concours 3^{ème} voie, 959 inscrits en 2023 contre 805 en 2022.

La baisse du nombre de postes offerts au concours externe (400 en 2023 contre 560 en 2022) conduit à renforcer le caractère sélectif du concours puisque seuls 12,5% des candidats inscrits sont admis. Cette sélectivité qui traduit aussi l'exigence des épreuves à travers lesquelles les candidats sont évalués est encore plus forte pour le concours 3^{ème} voie puisque 1% des candidats inscrits sont au final déclarés admis. Toutefois, la qualité des candidats a permis de prendre en considération les besoins identifiés par le ministère et d'établir des listes complémentaires.

Notes moyennes obtenues par les candidats du concours externe		
Ecrit (admissibilité)	composition	Analyse d'une situation éducative
Moyennes des présents	9,25	9
Moyenne générale du dernier admissible		9,1
Moyennes des admissibles	12,32	12,06
Oral (admission)	Epreuve sur dossier	Entretien
Moyennes des présents	11,52	12,64
Moyenne générale du dernier admis		11,54
Moyennes des admis	14,37	14,92

Notes moyennes obtenues par les candidats du concours 3 ^{ème} voie		
Ecrit (admissibilité)	composition	
Moyenne des présents	6,92	
Moyenne générale du dernier admissible	13,15	
Moyenne des admissibles	15.21	
Oral (admission)	Epreuve sur dossier	Entretien
Moyennes des présents	10,08	12,28
Moyenne générale du dernier admis	12,87	
Moyennes des admis	13 ,51	14,86

L'analyse des notes obtenues par les candidats des deux concours conduit à souligner la qualité des résultats des admis qui d'une manière constante, admissibilité puis admission, obtiennent des résultats largement au-

dessus de la moyenne dans la majorité voire la totalité des épreuves. À cet égard, pour les deux concours, les résultats des majors de chaque promotion sont éloquentes :

- **Concours externe : moyenne générale sur les 4 épreuves ; 18,78**
 - o Notes admissibilité :
 - Épreuve composition : 16,10/20
 - Épreuve analyse de situation : 17,30/20
 - o Notes admission :
 - Epreuve sur dossier: 20/20
 - Épreuve entretien : 19,53/20
- **Concours 3^{ème} voie : moyenne générale sur les 3 épreuves 17,06**
 - o Notes admissibilité :
 - Épreuve composition : 16,27 /20
 - o Notes admission :
 - Epreuve sur dossier: 16,94/20
 - Épreuve entretien : 18,3220

Le niveau de sélection et de performance se traduit aussi dans les barres d'admission : pour le concours externe, avec une baisse de nombre de postes, elle s'établit à 11,54 en 2023 (400 postes) alors qu'elle était à 10,52 en 2022 (560 postes) ; pour le concours 3^{ème} voie, avec le même nombre de postes sur les deux sessions (10 postes), elle s'établit à 12,87 en 2023 contre 13,55 en 2022, une légère baisse qui n'amoindrit pas pour autant la performance des admis.

2.3. Profil des lauréats

À l'instar des précédentes sessions, la sociologie du concours reste en premier lieu marquée par une très forte présence des femmes tout au long du processus ; des candidates qui témoignent d'un très haut niveau de préparation et de réussite. Pour le concours externe, elles représentent 75,7 % des inscrits, 73,4 % des admissibles et 74,5% des admis. Pour le concours 3^{ème} voie, elles représentent 71,9% des inscrits, 68 % des admissibles et 70 % des admis.

Concours externe	Nb d'inscrits	Nb de présents	Nb d'admissibles	Nb d'admis
Femmes	2415	1239	596	298
Homme	774	384	175	102

Concours 3^{ème} voie	Nb d'inscrits	Nb de présents	Nb d'admissibles	Nb d'admis
Femmes	690	187	17	7
Homme	269	86	8	3

En second lieu, l'analyse des situations professionnelles que les candidats déclarent lors de leur inscription au concours témoigne d'une grande diversité puisque, pour le concours externe, 57 catégories sont identifiées et recevables au regard des conditions d'inscription. Toutefois, la majorité des candidats se répartit sur quelques catégories (5) qui, au final, correspondent à la quasi-totalité des admis. Pour le concours externe, les candidats déclarant être étudiants INSPE en 2^{ème} année, contractuels dans le 2nd degré, assistant d'éducation, salarié du secteur tertiaire ou sans emploi représentent 92 % des admis soit 368 candidats. 205 admis, soit plus de 51 %, sont titulaires d'un Master MEEF ou autre au moment de leur inscription.

Concours externe	Nb d'inscrits	Nb de présents	Nb d'admissibles	Nb d'admis
Etudiants INSPE 2 ^{ème} année	493	429	298	194
Contractuels 2 nd degré	514	284	134	63
Assistants d'éducation	860	543	211	87
Salariés Secteur Tertiaire	206	40	14	7
Sans emploi	343	106	44	17

Pour le concours 3^{ème} voie, le constat est identique, à l'exception des candidats déclarant être inscrits non en 2^{ème} année mais en 1^{ère} année d'INSPE (aucun candidat inscrit en 2^{ème} année n'est admis au concours à cette session). Les 5 catégories qui apparaissent dans le tableau ci-dessous correspondent aux parcours des 10 candidats admis.

Concours 3^{ème} voie	Nb d'inscrits	Nb de présents	Nb d'admissibles	Nb d'admis
Etudiants INSPE 1 ^{ère} année	6	3	3	2
Contractuels 2 nd degré	180	60	10	5
Assistants d'éducation	200	83	3	1
Salariés Secteur Tertiaire	168	38	4	2
Sans emploi	99	19	2	0

Enfin, si le spectre des années de naissance des candidats inscrits est large, tant pour le concours externe (entre 1958 et 2002) que pour le concours 3^{ème} voie (entre 1961 et 2002), il se resserre fortement si l'on considère les admis. Pour le concours externe, les admis sont nés entre 1968 (55 ans) et 2001 (22 ans) et 328 soit 82 %, sont nés entre 1992 (31 ans) et 2000 (23 ans). Pour le concours 3^{ème} voie, les 10 admis sont nés entre 1975 (48 ans) et 1996 (27 ans).

3. Les épreuves d'admissibilité de la session 2023

3.1. L'épreuve 1 : composition

3.1.1. Le sujet

« Face aux grands enjeux sociétaux notamment environnementaux qui traversent le monde actuel, l'École doit contribuer à l'éducation de citoyens responsables dans un monde solidaire et respectueux du bien-être de chacun. En quoi l'éducation au développement durable permet-elle aux élèves, du collège au lycée, de mieux appréhender la complexité du monde et d'acquérir une aptitude à l'engagement ? »

Votre exposé, structuré et problématisé, se fondera sur des références réglementaires liées aux politiques éducatives mais aussi sur des apports académiques variés issus par exemple de la philosophie, de l'histoire, du droit, des sciences de l'éducation et des sciences cognitives. »

3.1.2. Quelques pistes pour le traitement du sujet

L'éducation au développement durable est devenue un enjeu premier pour l'École. L'EDD est une éducation transversale qui permet l'acquisition et la construction de connaissances, de compétences et de comportements dans toutes les disciplines et dans tous les enseignements de l'école au lycée. Elle vise l'engagement individuel et collectif des élèves et l'expression d'une citoyenneté active, engagée et solidaire.

La maîtrise de ces compétences et d'attitudes éthiques et responsables relève pleinement des obligations et attendus scolaires dont l'exercice se fera tout au long de la vie.

L'Agenda EDD 2030¹ porte une ambition systémique fondée sur cinq enjeux majeurs : les besoins de base de l'humanité ; une société respectueuse et solidaire ; une prospérité économique durable ; des équilibres environnementaux pour une gestion raisonnée du système Terre ; un engagement collectif et partenarial.

Problématiques possibles

Le sujet dans sa formulation lie l'éducation au développement durable à la compréhension du monde et à l'engagement individuel et collectif des élèves. À l'aune des enjeux sociétaux, il s'agit de définir les enjeux de formation de futurs citoyens responsables dont doit se saisir l'École.

Exemples :

- Comment l'école peut-elle former de futurs citoyens en assurant une éducation au développement durable visant l'engagement individuel et collectif des élèves et la construction d'une indispensable culture commune et partagée face aux grands enjeux sociétaux notamment environnementaux ?
- L'éducation au développement durable invite à une diversité de modalités de mise en œuvre pour former les élèves à l'engagement et à l'action. Elle apporte une contribution active aux grands objectifs éducatifs, de connaissances et de compétences de l'école. En quoi et comment la politique éducative de l'établissement peut-elle relever le défi de l'engagement de tous les élèves face aux grands enjeux sociétaux notamment environnementaux ?
- La finalité de l'EDD est de donner au futur citoyen les moyens de faire des choix en intégrant à sa réflexion les questions complexes du développement durable et des grands enjeux sociétaux notamment environnementaux et en lui permettant de prendre des décisions, d'agir de manière lucide et responsable, tant dans sa vie personnelle que dans la sphère publique. Comment la politique éducative de l'établissement peut-elle y contribuer tout au long de la scolarité aux côtés de tous les enseignements ?

Un plan possible

- **1^{ère} partie** : les termes du sujet

¹ Circulaire du 24-9-2020 - MENJS - DGESCO C, Renforcement de l'éducation au développement durable - Agenda 2030

- **2^{ème} partie** : les enjeux sociétaux du sujet et ceux de l'École
- **3^{ème} partie** : les composantes d'une politique éducative et pédagogique au sein de l'EPLE et la contribution des acteurs

Les attendus possibles

1^{ère} partie : Les termes du sujet

- ***Les grands enjeux sociétaux notamment environnementaux et la complexité du monde***
La mondialisation des échanges liés aux énergies, aux matières premières ou aux produits finis a été accélérée récemment. Les conséquences prennent plusieurs formes : pollution terrestre, pollution maritime, migrations climatiques, conflits liés aux ressources, et la « guerre de l'eau ». Le développement durable a pour objet d'aboutir à un développement dont on dit souvent qu'il doit être économiquement viable (satisfaction des besoins d'une génération), socialement équitable (solidarité entre les sociétés) et écologiquement reproductible.
- ***L'éducation de citoyens responsables et l'acquisition d'une aptitude à l'engagement***
L'éducation à la citoyenneté évolue depuis quelques années au vu des enjeux mondiaux que représentent les questions d'environnement. Cette éducation se construit à des échelles très différentes allant du local - au sein de l'EPLE et de son environnement proche - à l'international. Cette citoyenneté mondiale construite autour de la responsabilité individuelle et collective, se traduit par un engagement fort, dans et hors l'école.
- ***Un monde plus solidaire et respectueux du bien-être de chacun***
L'engagement peut prendre plusieurs formes : un engagement idéologique s'appuyant sur un modèle de revendications mondiales, ou plus local dans une approche de territoires à défendre. Les objectifs affichés prennent pour l'essentiel naissance dans une volonté de développer plus de solidarité entre les habitants de la planète dans une approche collective, et peuvent également être basés sur des démarches plus individuelles liées à la recherche du bien-être.
- ***L'éducation au développement durable***
Dans un contexte complexe, l'éducation au développement durable est axée sur la nécessité de réfléchir à un équilibre entre l'humain et son environnement : le monde animal, végétal, minéral (...). Cette réflexion permet de responsabiliser l'élève individuellement et dans le collectif, et à valoriser les initiatives en l'incitant à comprendre les mécanismes « causes-conséquences », et à prendre position. À travers l'éducation au développement durable, l'élève apprend à argumenter et à forger son esprit critique.
- ***Le positionnement de l'École (les valeurs de l'École)***
Les enjeux des questions environnementales traversent l'École qui est amenée à s'adapter aux évolutions sociétales. Ces nouveaux enjeux orientent progressivement les politiques publiques nationales dans tous les champs. Cela se traduit par un nombre croissant de labellisations proposées, par l'évolution du CESC en CESCE, par les nouvelles formations en lycée vers des métiers porteurs d'avenir (économies d'énergie, numérique responsable, etc.) et par le renouvellement d'alliances territoriales (Campus d'excellence, semaines de l'orientation, territoires éducatifs ruraux, etc.).

2^{ème} partie

- **Quelques enjeux sociétaux :**
 - le changement climatique, la réduction de la biodiversité et la préoccupation partagée du développement durable constituent aujourd'hui des enjeux majeurs ;
 - le développement durable pour répondre aux besoins des générations présentes en permettant aux générations à venir de pouvoir satisfaire les leurs ;

- le monde actuel fait face à des défis globaux qui nécessitent une action collective ;
- l'agenda 2030 est un programme de développement durable adopté en 2015 par les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) traduit en 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles, ce que doit être notre trajectoire collective d'ici 2030, pour progresser au XXIème siècle vers un monde soutenable.
- **Quelques enjeux pour l'école :**
 - une forte demande de la jeunesse qui manifeste son intérêt pour les questions écologiques et ne cesse d'interpeller les générations qui l'ont précédée sur leur responsabilité dans la dégradation de l'environnement ;
 - la compréhension des relations et des interactions entre les questions environnementales, politiques, économiques, sociales et culturelles doit préparer les élèves à faire des choix informés et responsables et à adopter des comportements appropriés ;
 - au terme de la scolarité obligatoire, un élève doit posséder les connaissances indispensables pour comprendre le réchauffement climatique, la destruction accélérée des écosystèmes naturels et prendre la mesure des risques qui en découlent pour les sociétés humaines ;
 - les élèves doivent pouvoir identifier les différents leviers, scientifiques, technologiques, sociétaux et s'en emparer pour répondre à ces défis ;
 - les élèves sont appelés à être des acteurs de la transition écologique, et les établissements scolaires, des lieux exemplaires de la protection de l'environnement.

3^{ème} partie

- **Les orientations ministérielles :**
 - l'éducation au développement durable à l'École est affirmée par l'article 42 de la « loi d'orientation et de refondation de l'École » de juillet 2013 : il s'agit d'une éducation transversale « morale et civique » portant notamment sur les enjeux, qui fait ainsi son entrée officielle dans le Code de l'éducation ;
 - l'article 9 de la loi pour une École de la confiance (28 juillet 2019) modernise et élargit le contenu de l'éducation à l'environnement et au développement durable en intégrant, pour la première fois dans le Code de l'éducation, les notions de transition écologique, de biodiversité et de lutte contre le réchauffement climatique ;
 - la circulaire du 27 août 2019 relative à la nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable prévoit une sensibilisation précoce et une éducation de tous les élèves au respect de l'environnement, et encourage les diverses formes d'engagement qui participent de la protection de la biodiversité et de la lutte contre le réchauffement climatique ;
 - la circulaire EDD 2030 publiée en septembre 2020 acte une nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable et repose sur la mobilisation des instances de la démocratie collégienne et lycéenne et l'élection de 250 000 éco-délégués sur ces thématiques pour identifier de nouvelles pistes d'action. Le nombre d'écoles ou d'établissements en démarche de développement durable (label E3D) doit doubler ;
 - la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dans son article 6, élargit les missions du CESC en créant le CESCE (comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement) qui a pour mission globale d'inscrire l'éducation à la santé, à la citoyenneté et au développement durable dans chaque projet d'établissement.
- **La politique éducative et pédagogique au sein de l'EPLE :**
 - l'autonomie de l'EPLE et le pilotage par le chef d'établissement ;

- les instances éducatives et pédagogiques – notamment le CESCE - et leur rôle dans la définition et la mise en œuvre de la formation et les articulations nécessaires voire indispensables entre le pédagogique et l'éducatif (les parcours éducatifs) ;
- les missions des éco-délégués ;
- le CPE dans la communauté éducative, sa responsabilité au regard des enjeux ;
- le rôle et la place de chaque acteur de la communauté éducative dans une construction commune ;
- la place particulière des parents : la coéducation au regard des enjeux sociétaux.

3.1.3. Points de vigilance

Le candidat doit traiter le sujet dans la perspective d'une double approche des grands enjeux sociétaux notamment environnementaux et de l'éducation au développement durable et envisager une approche et des propositions au-delà de la seule formation à la citoyenneté.

La notion d'engagement de l'élève doit être développée en termes de compétences transversales et psychosociales, et à travers l'éducation au développement durable.

Le candidat doit veiller à l'articulation entre le pédagogique et l'éducatif qui doit être perceptible et équilibrée ; il doit présenter les instances pédagogiques et éducatives mobilisées au service de la politique éducative de l'établissement.

Il s'agit pour le candidat d'envisager le rôle des acteurs au sein de la communauté éducative et celui des partenaires institutionnels (au sens large), et non les seules actions du CPE.

3.1.4. Observations des correcteurs

Observations sur la forme

- **La très grande majorité des copies respecte la forme attendue** : introduction avec thématique du sujet, problématisation et annonce du plan, développement avec liaisons entre les parties et conclusion. L'ouverture en fin de conclusion manque cependant plus régulièrement ou est faite de manière maladroite ou artificielle.
- **Les copies les moins bien notées ne respectent pas la forme attendue** : introduction qui ne propose pas de problématique et un plan non élaboré, une écriture linéaire sans paragraphes construits et une conclusion concise sans reprise des principaux éléments de démonstration et sans ouverture. Certaines copies présentent une identification des paragraphes par des lettres ou des chiffres ; ce qui ne correspond pas à la forme d'une composition.
- **L'introduction et la conclusion méritent d'être soignées.** Dans l'introduction, une problématique claire et explicite n'est pas toujours énoncée, ce qui ne permet pas de comprendre les entrées choisies par le candidat. L'annonce du plan n'est pas toujours présente, ce qui ne permet pas de bien comprendre le cheminement de la réflexion. Les transitions entre les parties du développement sont rarement travaillées. La conclusion ne fait pas toujours un rappel sur la problématique et les réponses apportées. Beaucoup de conclusions n'élargissent pas la réflexion.
- **Les meilleures copies ont produit un rendu cohérent, bien structuré, articulé avec des transitions et un plan très soigné** : introduction avec thématique, problématisation et annonce du plan, développement avec liaisons entre les parties et une conclusion finalisée, structurée et pertinente.
- Au-delà du plan, **la capacité des candidats à argumenter en s'appuyant sur des connaissances académiques et scientifiques est présente dans les meilleures copies.**
- **Quelques copies sont d'une très grande qualité rédactionnelle tant sur le style que le respect de l'orthographe.** Une attention particulière doit être portée sur la qualité de l'expression et le développement d'une pensée construite.
- **Déchiffrer certaines écritures est parfois complexe** ; ce qui nuit à la compréhension de l'écrit.

- **La syntaxe est parfois approximative et les fautes d'orthographe et de grammaire trop fréquentes.** Certaines copies en sont fortement pénalisées.

Observations sur le fond

- **Le sujet présente à la fois une question d'actualité de la société et une problématique éducative.** Les copies les plus intéressantes ont su intégrer ces deux approches.
- **Les meilleures copies** ont révélé des candidats maîtrisant, tant le sujet que la place du CPE au service de celui-ci, dans l'environnement organisé et structuré qu'est l'EPLE. Ils ont su cerner le sujet et les enjeux de la mobilisation au service du développement durable. L'étayage scientifique est mesuré mais pertinent et illustre une culture importante sur les questions vives en éducation, une bonne connaissance des missions de l'école, des équipes éducative et pédagogique au sein de la communauté éducative.
- Les travaux les plus aboutis comportent, au-delà de connaissances liées à la formation académique, un ancrage culturel ou scientifique personnel permettant une argumentation bien étayée.
- L'introduction donne une impression positive lorsqu'elle montre une compréhension du sujet dans ses différentes dimensions, elle définit les termes du sujet et elle le problématise.
- **Les candidats ayant le moins réussi l'épreuve** n'ont globalement pas compris les enjeux du sujet proposé et n'ont pas pris le soin de définir les termes du sujet. Certains candidats ont rencontré des difficultés à exposer les enjeux sociétaux ou les enjeux pour l'École. Sans conceptualisation, certaines copies se réduisent à une suite d'exemples.
- Les références bibliographiques sont rares, voire inexistantes dans certaines copies.
- Le sujet n'est pas traité dans sa globalité. Beaucoup de candidats sont passés à côté de la double entrée enjeux sociétaux et scolaires/formation du citoyen. Par manque d'analyse du sujet, certains candidats ont produit des exposés centrés sur le développement durable sans lien avec la politique d'un EPLE et les missions du CPE. D'autres n'ont pas évoqué les défis majeurs qui se posent et se sont limités à une conception très étroite de l'environnement durable, ne proposant que des actions concrètes d'un impact relatif (exemples d'usages de la vie quotidienne). D'autre part, le sujet a souvent été traité selon la seule approche de la formation du citoyen.
- La contextualisation du sujet a souvent posé problème en raison de connaissances personnelles trop superficielles ou d'idées généralistes transposables à tout type de sujet ou éloignées du sujet.
- Les problématiques énoncées apparaissent souvent comme une paraphrase du sujet insuffisamment soutenue par une réflexion préalable aboutie des enjeux posés par la question du développement durable.
- Certaines copies centrent leur propos uniquement sur l'action du CPE, au sein du service vie scolaire, et omettent la dimension partenariale au sein de l'établissement.
- À l'opposé, le rôle du CPE dans la prise en charge de l'éducation au développement durable ainsi que les références classiques (circulaire de missions et référentiel de compétences) sont régulièrement absents de certaines copies ou survolés. Ne pas mettre en lien le sujet avec les missions du CPE et les enjeux de la vie scolaire interroge sur la préparation du candidat à ses futures missions.
- Peu de copies ont fait apparaître les AED comme une ressource permettant de développer des actions et partager des valeurs en tant qu'acteurs du service vie scolaire.
- Les instances ou dispositifs existants sont, en revanche, souvent cités mais trop souvent simplement énumérés sans réellement être mis en perspective par rapport à la problématique choisie.
- Pour le 3^{ème} concours, les connaissances universitaires ou institutionnelles ne sont pas assez élaborées ni appuyées sur une connaissance du fonctionnement des instances et d'une prise de conscience des enjeux collectifs à mettre en mouvement dans un établissement en lien avec les responsabilités individuelles des acteurs professionnels qui y travaillent au service des élèves.

3.1.5. Conseils aux candidats

- **Ne négligez pas le travail de définition des termes clés** qui facilite la compréhension du sujet et la construction d'une problématique permettant de couvrir l'ensemble du sujet proposé.
- **Veillez à une rédaction claire et élaborée de votre problématique.** Elle doit aller au-delà d'une simple reprise ou reformulation du sujet et révéler une réflexion sur le sujet. Respectez le plan que vous annoncez et construisez un écrit dont les parties sont équilibrées. Evitez les propos caricaturaux.
- **Les parties et sous-parties doivent apparaître clairement et être équilibrées.** Des transitions doivent faciliter la lecture ;
- **Dans la conclusion, vérifiez que vous répondez bien à la question initialement posée dans le sujet.** L'effort d'ouverture en fin d'écrit est attendu mais cela ne doit pas être fait de manière artificielle : un lien avec le sujet de départ est nécessaire.
- **Les connaissances et références à des auteurs sont indispensables** mais elles doivent impérativement être mises en lien avec le sujet proposé au risque de produire un « hors sujet ». Par ailleurs, ces références doivent être précises : le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage doivent être donnés.
- **La bibliographie est un outil pour affirmer ses connaissances théoriques mais aussi pour élargir sa réflexion.** Il est important que les candidats s'y réfèrent et prennent connaissance des ouvrages proposés ;
- **Veillez à la qualité de l'orthographe et à l'utilisation d'une syntaxe correcte.** Ecrivez de façon lisible pour que le correcteur vous déchiffre sans effort. Prévoyez du temps pour vous relire. Quelques rares candidats ont présenté des copies illisibles. Il est important d'être attentif à la qualité de sa copie (écriture, soin, paragraphes aérés) qui facilite la lecture.
- **La partie sur la politique éducative de l'établissement** passe nécessairement par la réalisation d'un travail de diagnostic et s'appuie sur les instances existantes (conseil d'administration, conseil pédagogique, comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, conseil de la vie collégienne, conseil de la vie lycéenne) et le projet d'établissement pour sa mise en œuvre.
- **Le rôle du CPE est à articuler avec celui de la communauté éducative.** Attention à l'image du CPE qui travaillerait seul. Le rôle des assistants d'éducation et du service vie scolaire doit trouver sa place dans la politique d'établissement.
- L'entraînement à la méthodologie de l'épreuve est fondamental pour réussir à gérer le temps et l'organisation de sa production. **Entraînez-vous en traitant les sujets disponibles des sessions précédentes**, en veillant à respecter la forme attendue et en évitant la précipitation et les travaux inachevés.

3.2. L'épreuve 2 : analyse d'une situation éducative

3.2.1. Le sujet

« Thème du dossier : les internats d'excellence »

Partie 1 : Vous êtes CPE dans le lycée polyvalent Y qui vient d'obtenir la labellisation « internat du XXIème siècle ». Au cours du premier trimestre de l'année scolaire, vous avez animé à la demande du chef d'établissement un groupe de travail réunissant personnels enseignant et d'éducation pour contribuer à la réussite de ce projet. En prévision du prochain conseil pédagogique, le proviseur vous demande de formaliser un document de synthèse qui explicitera les enjeux éducatifs et pédagogiques de l'internat d'excellence.

Partie 2 : En prenant appui sur ce document de synthèse, vous proposerez un contenu de formation destiné aux assistants d'éducation (AED) afin qu'ils puissent être pleinement acteurs du projet « internat d'excellence », levier pour la réussite des élèves. »

Le sujet complet (énoncé et dossier) est disponible en ligne sur le site du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et en annexe du rapport.

3.2.2. Éléments de correction

3.2.2.1 Analyse du dossier documentaire

Titre du document	Source / auteur	Nature	Date	Longueur	Utilisations pour la première partie	Relations possibles avec les autres documents du dossier
Document 1 : Dossier de candidature à la labellisation [extrait]- Données et description du lycée Y.	Une équipe de direction	Informatif (<i>description</i>)	Année scolaire 2020/2021	3 pages	Éléments de contexte de l'implantation de l'internat : historique, géographique, public, enjeux, bâti.	
Document n°2 : Les inégalités territoriales en matière de résultats et de parcours scolaire : variations selon le contexte régional, local et le type de territoire. Extraits.	Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports Fabrice Murat. DEPP 2021- Géographie de l'École 2021	Scientifique (<i>étude</i>)	2021	2 pages	Des logiques territoriales différenciées en termes d'orientation et d'ambition sans lien avec le résultat au DNB. Impact de l'isolement géographique et rôle potentiellement compensateur de l'internat.	
Document n°3 : L'internat du XXIème siècle, les 5 clés du nouvel internat	Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports	Informatif (<i>infographie</i>)	2021	1 page	Les 5 clefs du nouvel internat	
Document n°4 : Les internats au collège et au lycée	Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports Disponible sur https://www.education.gouv.fr/les-internats-au-college-et-au-lycee-12527	Informatif (<i>infographie-explications</i>)	consulté le 25 octobre 2022	3 pages	Les enjeux et les caractéristiques de l'internat dans le 2 nd degré et du profil des élèves ciblés prioritairement. Des indicateurs.	

Document N° 5: Les internats d'excellence : un nouveau défi éducatif ? Extraits.	Rapport de recherche réalisé avec le soutien de l'ACSÉ sous la direction de Patrick RAYOU et Dominique GLASMAN Coordination : Centre Alain-Savary, Institut Français de l'Éducation, École Normale Supérieure de Lyon. Disponible sur https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/12/ie_evaluation_ife2012-12-05_ens_lyon_rapport_ie_final.pdf	Scientifique	Octobre 2012 [en ligne] consulté le 25 octobre 2022	5 pages	L'internat une micro-société véritable creuset social aux trajectoires singulières. Comment les adolescents ont vécu l'internat et comment l'internat les a construits comme élèves et citoyens. Recueil de témoignages centrés sur les liens et les séparations qui répondent au besoin de socialisation et à la quête d'autonomie.	
Document n° 6 : Les internats d'excellence : des enjeux et des leviers pour une articulation réussie entre encadrement pédagogique éducatif et apprentissages scolaires. [Extraits]	JELLAB Aziz Diaporama - support d'intervention dans le cadre d'un séminaire - Aziz	Scientifique (conférence)	2021	3 pages	Mise en exergue des liens et de la continuité éducative entre les différents temps du jeune en soulignant l'articulation entre le volet scolaire et le volet éducatif qui se renforcent mutuellement. L'internat source d'émancipation intellectuelle vers un citoyen éclairé ouvert, responsable.	Document 4 : prolongement de la notion d'autonomie
Document n°7 : Académie d'Aix-Marseille. Communiqué de presse.	https://www.ac-aix-marseille.fr/internats-d-excellence-122657 [en ligne]	Informatif (publicité valorisation)	30 juin 2021 consulté le 25 octobre 2022	1 page	Exemple de 11 internats d'une académie : promotion de l'internat qui renforce l'attractivité, des thématiques qui fédèrent et témoignent de l'ambition éducative et de la volonté d'ouverture tout en préservant leur identité propre	Document 1 : éléments de comparaison dans les approches : part des éléments transposables et part des choix contextuels

Document n° 8 : Guide pour l'autoévaluation des établissements. Annexe 1b - fiche d'auto-évaluation lycée LGT (général et technologique).	Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports Disponible sur https://www.education.gouv.fr/conseil-d-evaluation-de-l-ecole-l-evaluation-des-etablissements-340814	Institutionnel (<i>vocation d'aide</i>)	Juillet 2020. [en ligne] consulté le 25 octobre 2022	2 pages	Série de questions ouvertes qui constituent autant d'entrées pour interroger la place et le fonctionnement de l'internat au sein d'un EPLE à l'aune de l'inclusion, du climat, du bâti, etc.	Document 1 sur le contexte proposé : analyser au filtre de ce questionnaire Document 3 pour mettre en écho le questionnaire sur l'EPL et les attendus de l'internat d'excellence
Document N°9 : VADEMECUM du lycée Olympe de Gouges - Pour l'assistant d'éducation d'internat –	équipe de direction de l'établissement Olympe de Gouges	Informatif (<i>visée prescriptive</i>)	année scolaire 2020/2021	1 page	Le document pose le cadre de fonctionnement et apporte des précisions sur les missions spécifiques attendues de l'AED missionné sur l'internat	Document 1 : le vademécum s'inscrit dans le cadre de fonctionnement de l'internat du lycée Y
Document N°10 Lycée Y - rapport d'incident internat –	document rédigé par G (CPE)	Informatif (<i>description</i>)	année 2021-2022	1 page	Le document qui renvoie au processus de fonctionnement/gestion de l'établissement, témoigne aussi de la place de la vie scolaire à l'internat.	Document 1, 3 et 4 Illustration du fonctionnement de l'internat et de ses enjeux
Document N°11 LE CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION & L'INTERNAT - Site institutionnel des CPE : www4.ac-nancy-metz.fr/cpe –	Groupe académique de formation continue des CPE - Académie Nancy-Metz	Institutionnel – niveau académique (<i>vocation d'aide</i>)	Année 2015	2 pages	Le document, réflexion d'un groupe de travail, se présente comme un vademécum, répertoriant les champs et les actions auxquels le CPE doit être attentif et qui permettent d'organiser le travail du service et des équipes dont elle/il a la responsabilité.	Document 8 Le lien avec les AED

3.2.2.2 Les attendus qui orientent la correction de la note de synthèse

Quelques principes rédactionnels

Le sujet a pour but de mesurer la capacité des candidats à se projeter dans une mission éducative globale et de les amener à montrer comment ils perçoivent le lien entre les missions éducatives et la réussite scolaire.

Le sujet est aussi l'occasion de travailler un enjeu parfois « parent pauvre » des missions de CPE et qui pourtant articule de nombreux champs et cristallise de nombreuses problématiques actuelles. En effet le thème de la justice scolaire, de l'égalité des chances, de la prise en compte de l'évolution d'un jeune élève dans l'ensemble de ses compétences, les parcours et notamment celui lié à l'orientation qui se heurte souvent au manque de mobilité et aux ambitions freinées sont contenus dans la question de « l'internat d'excellence ».

Le sujet doit être contextualisé. Le candidat s'appuie sur ses connaissances pour situer le sujet.

- **Le sujet doit être problématisé :** La problématique est explicite et permet de mettre en tension l'ensemble des documents en vue d'aborder les enjeux soulevés par les internats d'excellence et les enjeux pédagogiques et éducatifs soulevés.
- **Le plan doit être annoncé :** il doit être clair, précis et témoigne d'une démarche cohérente au regard de la problématique. Il permet de mettre en évidence les idées clés des documents. Il est utile de donner des titres aux parties et sous-parties.

L'introduction

- Elle est brève et permet de contextualiser la demande.
- **Il s'agit d'un sujet relatif au contenu de formation destiné aux assistants d'éducation (AED) afin qu'ils puissent être pleinement acteurs du projet « internat d'excellence », levier pour la réussite des élèves.** Le sujet est cerné et problématisé.
- Le plan doit être annoncé.

Le développement

- Il doit mettre en avant la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances du fonctionnement institutionnel de l'EPL et à démontrer d'une démarche intellectuelle pertinente.

- Il doit apporter une réponse systémique qui mette bien en évidence les différentes dimensions impliquées par les internats. Il doit mettre en avant le rôle du responsable de service (le CPE) à travers une formation à destination des AED qui doivent être accompagnés pour jouer pleinement leur rôle et monter en compétences tout en s'inscrivant dans les perspectives de travail attendues par notre institution.

Le guide de l'AED d'internat a été proposé dans cette perspective tout en ne donnant pas toutes les pistes à explorer. Il ne s'agit pas d'établir une liste à la Prévert des bonnes pratiques ou postures mais bien de les articuler autour d'une philosophie commune qui permette de donner du sens au travail du quotidien au service des valeurs de l'égalité des chances en actions.

- Les actions proposées doivent être cohérentes et répondre au plan annoncé pour éviter l'effet catalogue.
- Les exemples d'action doivent être réalistes. Elles respectent le cadre défini par les textes officiels.
- **Titre et sous-titre sont recommandés** avec la possibilité d'intégrer une liste, un schéma, un tableau, une infographie ou tout autre document d'appui ou de présentation, accompagné d'explications rédigées pour permettre au correcteur d'en apprécier la pertinence.

La conclusion

- Elle doit répondre à la problématique et peut ouvrir sur un questionnement plus large. Le candidat peut émettre un avis personnel sur la question.

3.2.2.3 Un exemple de traitement du sujet : quelques pistes de réponses

Le traitement proposé dans le cadre de ce rapport à l'objectif d'éclairer sur les attendus du jury. D'autres pistes, toutes aussi satisfaisantes, ont été proposées par les candidats de la session.

Partie 1 : production d'un document de communication (document de synthèse)

- **Problématique**

Comment à travers l'internat d'excellence pouvons-nous redynamiser la scolarité de nos élèves et proposer plus d'égalité des chances ?

- **Plan**

1^{ère} partie : *comment l'internat permet une égalité des chances en actions ?*

2^{ème} partie : *comment le cadre éducatif permet de poser un cadre éducatif global au service de l'épanouissement culturel et scolaire de l'élève ?*

3^{ème} partie : *comment l'internat doit articuler le domaine scolaire avec le cadre de vie pour permettre une élévation du niveau général des élèves ?*

1- L'INTERNAT, UNE EGALITE DES CHANCES EN ACTIONS

Une image positive à diffuser

L'internat d'excellence et/ou du XXI^e siècle doit permettre de changer l'image négative et austère qui « colle » aux internats. Il s'agit de redynamiser la politique à l'œuvre pour attirer des élèves qui en ont besoin et leur offrir des conditions de travail constructives. L'infographie de la DGESCO (DOC 3) indique bien qu'il s'agit de « revitaliser l'internat » avec un « internat vecteur de réduction des inégalités sociales et territoriales ». « Assurer la réussite scolaire et éducative pour tous » en privilégiant un public plus éloigné de la réussite scolaire est bien une manière de lutter contre les déterminismes sociaux.

D'ailleurs dans la circulaire sur les internats d'excellence, l'accent est mis sur la convivialité des lieux collectifs et sur le bien-être du quotidien (« Des infrastructures adaptées au projet » - DOC 4 ou 3). Le DOC 1 montre toute la problématique liée au chauffage par exemple et consacre un paragraphe à la rénovation de ses locaux dans le cadre de sa candidature à la labellisation.

L'image négative qui est liée à l'internat est d'ailleurs souvent en opposition avec les souvenirs positifs des internes ou même à leurs ressentis. Les internes dans le document de recherche à caractère sociologique (DOC 5), expriment leur satisfaction à avoir un cadre de travail sécurisant et formateur.

Un cadre favorisant la réussite et l'épanouissement en dehors du cercle familial et amical

Les dossiers de labellisation ont permis de lancer une dynamique constructive et de penser l'internat dans sa globalité et ont remis l'exigence de faire de l'internat un lieu de réussite pour tous, d'excellence pour tous. (DOC 1) Dans le cadre de l'évaluation des établissements, le climat scolaire comporte une analyse de l'effet internat et de la place de l'internat dans la dynamique générale de l'établissement évalué (DOC 9 ou 7). En effet, l'internat peut être un lieu protégé où l'élève, dans un climat qui favorise son épanouissement scolaire et personnel, va pouvoir donner toute sa mesure et faire émerger tout son potentiel et s'autoriser à une ambition. (DOC 6) et (DOC 7)

Le nombre des labellisations octroyé témoigne de la qualité des dossiers présentés (DOC 7). La qualité éducative et la qualité de l'hébergement sont des facteurs clefs pour l'excellence d'un internat repensé pour une réussite globale des élèves et répondre à des enjeux sociaux et scolaires (DOC 8)

L'internat peut aussi corriger les inégalités liées au territoire en proposant à tous les élèves intéressés un projet scolaire et éducatif tourné vers une meilleure exploitation du potentiel des élèves (DOC 2) pour éviter des décrochages et compenser des inégalités liées aux territoires habités.

Un projet qui s'inscrit dans la logique du territoire de l'établissement

Avec l'internat d'excellence, le projet éducatif et culturel tient compte des familles. Les contraintes des familles rurales par exemple ne sont pas les mêmes que celles des familles urbaines. Mais tous les projets d'internat d'excellence proposent des projets liés au territoire. Le DOC 1 témoigne bien de l'ancrage du projet en fonction des richesses et des complexités du territoire.

La mobilité est un facteur important de l'internat qui s'inscrit dans un réseau. Réseau d'établissements, réseau de territoire, réseau de formations (DOC 1). Et c'est aussi la mobilité vers l'internat qui assure une meilleure continuité scolaire et une persévérance scolaire (DOC 3).

2- L'INTERNAT, UN CADRE EDUCATIF GLOBAL

Un cadre qui prend en compte l'élève dans sa globalité

Le projet éducatif et culturel dans un internat d'excellence doit repenser des activités en fonction des ressources culturelles de proximité et favoriser une prise en charge qualitative autour d'activités qui apportent une plus-value culturelle forte. En effet l'accès à la culture est un levier fort pour lutter contre le destin social. (DOC 7 et 8)

Le bien-être est un élément fondamental et structurant pour une scolarité réussie. Le dossier de labellisation du DOC 1 met ainsi en évidence une attention soutenue à cette dimension notamment avec un focus sur l'inégalité lié au genre.

Un cadre qui construit un cadre pour bien vivre son adolescence

Les internes doivent être accueillis avec les spécificités liées aux besoins d'un adolescent en construction. La prise en compte de la dynamique adolescente ne peut être négligée. Les temps d'étude sont organisés avec des moments de détente collectif. (DOC 6)

La vie d'un internat, c'est aussi accompagner le rapport à l'autre et construire l'autonomie des jeunes en lien avec le respect et la tolérance malgré les différences et les désaccords (DOC 6 et DOC 11 ou 10).

La prise en compte des partenariats avec les collectivités, les associations, les milieux professionnels sera une ouverture indispensable pour permettre aux élèves de se construire une orientation ambitieuse, gagner en mobilité et en confiance en eux. (DOC 1)

La thématique : un plus pour l'internat d'excellence

La thématique apporte à l'internat d'excellence une ambition supplémentaire en donnant une coloration spécifique au projet. Le DOC 1 montre que la résidence nature permet de rendre cohérent les éléments

éducatifs et de faire un lien fort avec une priorité de l'établissement afin de faire de l'internat une partie intégrante et motrice de ce projet écologique.

La thématique de la résidence va aussi donner une visibilité et une attractivité avec des éléments de communication. (DOC 8 ou 6). La communication est un élément important pour permettre d'associer les familles à la démarche suivie et pour les faire adhérer à l'esprit de réussite porté par la labellisation. Les déplacements ministériels dans un internat d'excellence ou les communiqués académiques (DOC 6) montrent toute l'importance de la communication de ce renouveau auprès d'un public large.

L'internat d'excellence, c'est aussi une manière de prendre la vie de l'élève en décloisonné : les liens avec AP, devoirs faits, CESC, EDD ... doivent être structurants pour les élèves et organiser leur scolarité de manière sécurisante et mobilisatrice. (DOC 1).

L'ancrage local va donner sa spécificité à l'internat notamment dans les activités sportives ou culturelles (DOC 7 ou 6)

3- L'INTERNAT, UN CADRE STRUCTURANT QUI REINTERROGE LE LIEN ÉCOLE ET VIE

Créer des conditions de réussite scolaire avec des alliances éducatives

La réussite des élèves dans un internat d'excellence ne peut faire l'impasse sur les liens nécessaires entre l'éducatif et le scolaire. Les ponts entre les temps scolaires et les temps moins scolaires doivent pouvoir avoir été pensés et anticipés. (DOC 7)

Il doit y avoir une continuité entre la classe et le hors classe pour favoriser la réussite la plus optimale du potentiel des internes (DOC 6)

Formation et implication des personnels

L'internat d'excellence rappelle la place et le rôle du manager d'internat. La sensibilisation des personnels et plus spécialement des AED est donc un point névralgique du projet internat d'excellence (DOC 10 ou 8).

La concertation, les liens professionnels doivent se développer. L'Internat concerne le service de vie scolaire mais aussi tous les personnels de l'établissement puisque le climat scolaire se construit par un partage des missions éducatives (DOC 9)

L'internat un lieu de mixité et de promesse républicaines

L'internat d'excellence est aussi un espace de vie et d'apprentissage citoyen comme la fiche d'incident scolaire (DOC 11 ou 9) le montre. La variété des publics accueillis (DOC 1) participe à la construction d'une mixité favorable à la réussite. Il est fondamental d'accueillir les élèves sans que le paiement de l'internat soit un frein pour les familles, c'est aussi un enjeu majeur de l'internat d'excellence (DOC 4, DOC 7 ou 5)

L'internat d'excellence doit pouvoir mobiliser les énergies des équipes pour répondre aux enjeux des besoins actuels en termes de souplesse d'horaires et de modalités d'accueil. (DOC 4) et faire vivre ensemble des publics qui auraient pu ne jamais se rencontrer (des lycéens avec des étudiants du supérieur DOC 1) et par son existence démontrer que le vivre ensemble est une réalité (DOC 11 ou 5)

Partie 2: contenu de formation destinée aux assistants d'éducation

Pistes possibles à développer et à articuler :

- Les enjeux de sécurité et les responsabilités de surveillance
- Le suivi des élèves et le rendre compte des incidents
- La capacité à créer du collectif et à gérer les incidents
- La posture professionnelle de l'AED d'internat avec la problématique de l'intimité des élèves
- La spécificité émotionnelle de la partie nocturne : gestion des émotions des élèves et éloignement familial
- Animations culturelles et climat d'appartenance

- Le climat de vie scolaire et ses enjeux
- Le suivi scolaire et l'accompagnement des devoirs et de la scolarité
- Liens avec le CDI
- Mise en place d'un « manager » d'internat en lien régulier avec les équipes pédagogiques
- Aide à l'orientation et ou recherche de stage en fonction du niveau

3.2.3. Conseils aux candidats

L'épreuve requiert une parfaite gestion du temps qui suppose d'abord une lecture rapide et efficace des documents proposés de manière à les qualifier et à définir la problématique qui va être le fil rouge de la note.

Le document de synthèse doit faire émerger les qualités d'analyse et de réflexion du candidat. Les textes doivent, sans être paraphrasés, alimenter, nourrir le contenu de la note et être complétés - pour la partie propositionnelle - de points de vue personnels étayés et si besoin illustrés par l'exercice professionnel. Pour le document de synthèse, le rédacteur doit s'abstenir d'exposer ses points de vue personnels.

Dans la forme, il convient de rappeler que l'écriture, l'orthographe et le vocabulaire doivent être soignés, d'éviter les phrases très longues et d'organiser sa copie en délimitant les paragraphes par des sauts de lignes.

Dans le cadre de la préparation de l'épreuve, il convient de s'entraîner :

- **À problématiser.** En effet, la problématique n'est pas une simple question, c'est la mise en tension d'un sujet sur une politique éducative qui doit aussi situer le CPE.
- **À l'élaboration d'un plan.** Celui-ci doit permettre une organisation efficace de la pensée, il permettra au lecteur/correcteur de suivre le cheminement proposé par le candidat.

Une attention particulière mérite d'être portée à **la construction de l'introduction**. Elle doit conceptualiser le sujet et en définir les termes clefs. Elle comporte une amorce, une présentation des enjeux et des concepts, une problématique et une annonce du plan qui va permettre de répondre à cette problématique.

Dans **le développement**, il convient de bien identifier les parties et les sous-parties. Celles-ci gagneront à être introduites par des transitions claires, gages de la fluidité du propos.

Les documents doivent être intégralement utilisés dans le document de synthèse. Pour cela, il est nécessaire de les avoir au préalable bien analysés pour pouvoir les utiliser avec la plus grande pertinence possible. Il faut bien repérer dans le corpus les parties de texte qui seront analysées. La culture professionnelle que l'on est en droit d'attendre d'un candidat à un concours externe s'étant bien préparé est donc fondamentale s'il veut respecter les contraintes temporelles de l'exercice (cinq heures).

Le document de synthèse comporte **une conclusion**. Celle-ci doit également être construite et permettre de répondre à la problématique. Elle a aussi pour objet d'ouvrir plus largement le sujet et sa thématique. Cette conclusion n'introduit pas la seconde partie.

Pour la seconde partie, la construction de la réponse doit s'appuyer sur la capitalisation des acquis de la partie 1 et ainsi éviter l'effet "catalogue". Les deux parties de l'épreuve sont liées solidièrement du point de vue du sens et ne doivent pas être traitées indépendamment, sans lien logique.

Les meilleures copies posent une analyse pertinente de l'ensemble des documents. Elles présentent des connaissances pratiques intéressantes et utilisent l'actualité à bon escient. Les candidats s'appuient judicieusement sur la vérification des sources d'informations et utilisent des apports en sciences sociales et en sciences de l'éducation. Les meilleures copies sont celles qui ont contextualisé l'action de formation dans le temps et sur des objectifs en lien avec le diagnostic du document de l'internat Y.

Une bonne copie est une production dans laquelle on retrouve des convictions et des démonstrations.

Dans certaines copies, les documents sont mal, partiellement ou insuffisamment exploités. Ils sont parfois seulement cités sans que les relations entre eux soient mises en évidence. Certains candidats, faute d'une étude approfondie des documents, commettent des contresens ou trahissent la pensée de l'auteur. De la lecture et de la compréhension des documents dépend donc la qualité de la proposition du candidat. Cet exercice requiert une préparation rigoureuse, comportant des entraînements dans les conditions de

l'épreuve. Les documents ne doivent pas être des prétextes à récitation sur des actualités éducatives. Certaines copies révélaient une difficulté sur le sujet de l'internat et alternaient des clichés sur les élèves internes inappropriés et réducteurs. La spécificité de l'internat d'excellence et sa philosophie a pu être négligée.

La dimension pédagogique a été trop souvent la grande absente des réponses des candidats qui ont cherché à se concentrer sur des organisations plus que sur des dimensions éducatives, dans trop de longueurs, qui ne servaient pas concrètement les enjeux.

Si les citations sont intéressantes et peuvent venir illustrer le propos, elles doivent être utilisées avec discernement et parcimonie. Elles ne peuvent se substituer à une reformulation intégrant l'analyse des textes faite par le candidat.

Enfin, **le candidat doit montrer qu'il connaît les fonctions, les rôles et les attributions des personnels formant la communauté éducative**, et finalement, qu'il comprend le système éducatif, la transcription des politiques publiques appliquées au plan local, avec une hauteur de vue. Les références aux instances consultatives et délibératives ainsi que les attributions de chacune d'elles démontreront l'appropriation par le candidat des enjeux et complémentarités entre celles-ci. Il s'agit de bien relier tous les éléments de connaissances acquis pendant l'année de préparation et les utiliser à bon escient dans le contexte du sujet.

Dernier conseil pratique : il est important de garder du temps pour la relecture de la copie.

4. Les épreuves d'admission de la session 2023

4.1. Première épreuve : épreuve à partir d'un sujet et d'un dossier remis par le jury.

4.1.1. Deux exemples de sujet

Sujet 1

« Comment le conseiller principal d'éducation peut-il contribuer à la construction d'une orientation choisie ? »

Composition du dossier documentaire

- **Document n° 1** : ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Pascal Charvet, IGEN honoraire, avec la collaboration de Michel Lugnier, IGEN et de Didier Lacroix, IGAENR. *Refonder l'orientation, un enjeu État-Régions* – Rapport (extraits – juin 2019). En ligne : <https://www.education.gouv.fr/refonder-l-orientation-un-enjeu-etat-regions-3728> [consulté le 10 mars 2023]
- **Document n° 2** (extrait) : ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Extrait de l'annexe à l'arrêté du 01/07/2015, NOR : MENE1514295A, paru au JO du 07/07/2015 : *le parcours avenir* – Bulletin officiel de l'éducation nationale [en ligne]. Disponible sur <https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo28/MENE1514295A.html>
- **Document n° 3** (extraits) : ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Michel Lugnier. Co-auteurs : Amaury Flégès, Frédérique Weixler, Olivier Rey, avec la participation de Didier Lacroix. Synthèse du rapport thématique annuel de l'inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche 2020. Disponible sur <https://www.education.gouv.fr/rapport-thematique-igesr-2020-l-orientation-de-la-quatrieme-au-master-325088> (consulté le 10 mars 2023)
- **Document n°4** (extraits) : ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports – Vadémécum : *l'accompagnement à l'orientation en voie professionnelle* (MENJS avril 2022). Disponible sur <https://www.education.gouv.fr/rapport-thematique-igesr-2020-l-orientation-de-la-quatrieme-au-master-325088> (consulté le 10 mars 2023)

Sujet 2

« Comment le CPE peut-il impliquer et valoriser les AED dans la conduite du volet éducatif du projet d'établissement ? »

Composition du dossier documentaire

- **Document n°1** (extrait) : CANOPE, BARBIER Ch. (2016). *Assistants d'éducation, quelle contribution au projet éducatif d'établissement*. <https://cdn.reseau-canope.fr/archivage/valid/extraits/355892-27150-34779.pdf> [consulté le 10 février 2023]
- **Document n°2** : PromoSanté Ile-de-France. *Introduction à la méthodologie de projet*. Disponible sur <https://www.promosante-idf.fr/agir/methodologie-de-projet-en-promotion-de-la-sante/introduction-la-methodologie-de-projet> [consulté le 19 février 2023]
- **Document n°3** : IH2EF. *Plan d'accompagnement managérial – Volet 1- Séquence Déléguer Valoriser Évaluer*. Disponible sur <https://www.ih2ef.gouv.fr/plan-daccompagnement-managerial-volet-1-les-fondamentaux> [consulté le 20 février 2023]
- **Document n°4** : Vousnousils, l'e-mag de l'éducation. *Ma vie d'assistante d'éducation*. Disponible sur <https://www.vousnousils.fr/2018/02/09/ma-vie-dassistante-deducation-612144> [consulté le 19 février 2023]

4.1.2. Observations des interrogateurs et conseils aux candidats

4.1.2.1 Observations sur le fond et la forme

L'épreuve demande un travail exigeant d'appropriation du sujet, de cadrage et d'élaboration de la réponse. Entre le contexte précis donné par la question et les ressources documentaires d'acception large, les candidats doivent réaliser une synthèse tenant compte à la fois des conditions réelles d'exercice en établissement et des finalités générales du cadre institutionnel. Plus que des savoirs exhaustifs, elle requiert une compréhension globale des enjeux de mise en œuvre des connaissances acquises.

Une majorité de candidats a bien analysé les sujets et a su tirer profit du corpus de documents tout en respectant le format imposé (20 minutes). Une méthodologie a été mise en œuvre pour présenter le sujet et exploiter les documents. La structuration de l'exposé est généralement organisée selon un plan annoncé mais pas toujours suivi avec rigueur.

Les meilleurs exposés s'appuient sur le corpus de documents mais savent s'en éloigner (éventuellement en utilisant la ressource numérique autorisée) pour répondre de façon complète à la question posée. Ils envisagent le sujet à la fois sur le plan théorique et réglementaire et proposent une opérationnalisation adaptée. Certains candidats ne présentent pas les documents du dossier, d'autres au contraire reprennent presque intégralement les éléments fournis. Une présentation rapide de l'ensemble des documents précisant leur nature apparaît comme la plus judicieuse.

Les connaissances personnelles sur la thématique abordée ou le système éducatif sont très variables selon les candidats pouvant aller de l'excellence à l'absence. Les introductions sont parfois trop courtes. Il faut absolument définir tous les termes du sujet.

Les problématiques reprennent souvent la question proposée. De fait, elles manquent d'ouverture et ne permettent pas d'aller vers d'autres champs d'investigations reliés au sujet posé.

Les exposés de qualité sont constitués d'une analyse poussée et agrémentée de connaissances certaines sur l'institution, le fonctionnement d'un EPLE et les valeurs de la République. Les apports personnels sont enrichis par quelques recherches sur Internet.

Certaines présentations numériques sont construites et bien formalisées mais dans certains cas, elles restent inachevées, peu lisibles (tableau avec colonnes non alignées, des erreurs d'orthographe ...) ; ce qui peut pénaliser les candidats. Des candidats ont réussi brillamment l'épreuve sans document projeté.

L'utilisation de supports prélevés sur Internet ou sur un drive a pu desservir des candidats qui se sont éloignés du sujet à traiter.

De nombreuses présentations sont réussies d'un point de vue formel mais elles se révèlent peu étayées en termes de réflexion sur les enjeux éducatifs et laissent les candidats démunis lors des échanges avec le jury.

Nombreux sont les candidats qui ont proposé un plan type : *les enjeux, la place du CPE, les limites*. Ce type de plan, s'il peut être pertinent, n'a pas toujours permis au candidat d'élargir son propos ni de l'enrichir de ses expériences professionnelles et personnelles.

4.1.2.2 Échange avec le jury

L'échange avec le jury permet de pousser la réflexion du candidat et d'analyser sa capacité à mobiliser ses connaissances mais aussi ses propositions. Les échanges révèlent des candidats qui ont très souvent une connaissance large du système avec un engagement fort. Peu de candidats admissibles se sont révélés ne pas être à leur place. Ils n'hésitent pas à dire quand ils ne connaissent pas la réponse, plutôt que d'inventer des solutions.

Les échanges permettent de mettre en évidence le niveau de préparation des candidats, leur capacité à se projeter dans les missions de CPE et leur connaissance des grands enjeux du système éducatif. Ils sont l'occasion de révéler le potentiel des candidats et de vérifier leur adhésion aux valeurs du service public. Les candidats manquent parfois d'audace pour choisir des solutions adaptées dans la mise en situation. Ils préfèrent énumérer un ensemble d'actions sans clairement affirmer des choix. Les questions posées ou les mises en situation proposées par le jury, visent à mesurer la réflexion et l'analyse des candidats, et plus particulièrement leur capacité à se projeter en tant que futur CPE dans des contextes variés. Il est attendu des candidats qu'ils précisent des pistes d'action mettant ainsi en évidence leur capacité à travailler en équipe, à se situer au sein de la communauté éducative et à faire preuve de bon sens.

Les écarts entre les candidats sont importants au niveau de la maîtrise du stress, de la qualité de l'expression ainsi que de la capacité à argumenter et à tenir bon sur des convictions et des positions. Les meilleurs candidats sont en mesure de faire la démonstration de leurs connaissances théoriques et de montrer avec efficacité comment ils les déclineront dans leur futur métier. Ils parviennent à montrer qu'ils sont animés par des valeurs fortes.

Les échanges avec le jury permettent d'approfondir certains points de l'exposé (maîtrise des enjeux, exploitation du corpus, explicitations de certaines propositions...), de vérifier les connaissances des candidats (sur l'EPL, le cadre institutionnel, les missions du CPE...), appréhender la qualité de leur réflexion, leur capacité à échanger (écoute, remise en question, registre de langage utilisé...), sonder leurs motivations pour exercer le métier de CPE. L'échange s'apparente dans la plupart des cas à une discussion, plus qu'à une superposition de questions, sauf lorsque le candidat peine à développer ses réponses, ou à argumenter ses choix. Le jury cherche avant tout à permettre l'expression de la réflexion du candidat et non à obtenir une réponse attendue. Quand certains éléments clés d'un texte ne sont pas explorés, les membres du jury peuvent y revenir pour demander au candidat de les analyser ou de les illustrer à travers les missions du CPE.

Le temps d'échanges a pu être ressenti comme long avec certains candidats qui n'étaient pas en mesure d'appréhender l'enjeu du dossier ou qui n'en ont proposé qu'une simple relecture. L'expression et le niveau de langage doit être correct. Les candidats en difficulté sur le fond ont du mal à garder un niveau d'expression satisfaisant.

4.1.2.3 Utilisation de la ressource numérique

Un candidat sur deux utilise un support numérique en complément de sa présentation orale. Deux types de documents sont le plus souvent présentés : une fiche projet en appui de la dernière partie de l'exposé ou un diaporama qui permet à la commission de suivre le déroulement du propos. Globalement, la ressource numérique est utilisée *a minima*. Certains candidats en font néanmoins un point d'appui très important alors que d'autres préfèrent ne pas y avoir recours.

L'usage des ressources numériques semble bénéfique pour certains candidats quand il leur permet d'aller vérifier des points législatifs et de les rassurer sur le fait qu'ils ne feront pas d'erreur. En revanche, rares sont les candidats qui ont fait un usage pertinent de la possibilité de créer un document à présenter au jury. Une plus-value a été accordée quand le support numérique était un support d'action ou d'acte "concret" du service de vie scolaire et non un plan écrit, voire même parfois une simple problématique.

L'utilisation du numérique apporte une vraie plus-value lorsqu'elle est utilisée de façon constructive. Mais dans un certain nombre de cas, les candidats se sont limités à produire des exposés à l'appui de supports existants, qu'ils se sont contentés de copier-coller et de présenter sans aucune appropriation ; un choix qui les a desservis.

La maîtrise de l'outil numérique (diaporama, carte mentale ou fiche de projet) peut contribuer à l'aisance du propos. Les meilleurs candidats ont su, souvent grâce à un tableau synoptique, proposer une présentation structurée et étayée, reflet de leur réflexion. Ce type de support est un appui possible pour une présentation d'actions concrètes et réalisables. En revanche, lorsque le candidat utilise un support déjà élaboré, la conduite de l'épreuve peut se révéler de moindre qualité ; le candidat est moins attentif aux questions posées par le jury et se focalise moins sur son propre raisonnement.

En fonction des choix du candidat, le support peut faciliter la présentation, enrichir les propos et dégager une problématique plus facilement. Le support visuel peut être une base utile pour le jury qui peut ainsi juger de la capacité du candidat à organiser sa réflexion et à la mettre en forme sur un support de communication. Il faut être vigilant aux fautes d'orthographe ou aux mises en forme inabouties qui n'envoient pas un bon signal même si le support n'est pas évalué.

Certains candidats montrent une réelle aisance à créer un diaporama ou une fiche projet réalisés de façon explicite. Toutefois, on peut interroger l'intérêt du recours à des documents « pré-préparés » et récupérés via un drive. La possibilité d'accéder à des contenus et ressources numériques lors de la préparation semble permettre à certains candidats de se saisir de notes personnelles, travaux déjà préparés et présentés lors de l'exposé, comme des projets qu'ils pensent adaptés au sujet traité. **Cette utilisation de la ressource numérique peut s'avérer un réel frein à la réflexion et à l'analyse du candidat tout particulièrement durant le temps d'échange avec le jury.**

4.1.2.4 Points forts chez les candidats

Les meilleurs candidats témoignent d'une capacité à lier leurs connaissances avec les attendus de l'épreuve en reprenant les termes du sujet ou pour la problématique qu'ils choisissent. Ils savent construire et illustrer par des exemples pertinents, clairement énoncés et placés dans le contexte. Ils se projettent avec pertinence dans la mission du CPE et parviennent à proposer des actions pertinentes et argumentées. Lors de la phase d'entretien, ils ont su produire des réponses courtes, argumentées, structurées qui permettent au jury un questionnement fin. Les meilleurs candidats sont ceux qui font un lien entre leur exposé et les réponses apportées aux questions du jury. Ces mêmes candidats sont capables d'ajuster leur analyse pour reconsidérer leurs premières affirmations. Leur réflexion se construit à partir du questionnement que le jury leur propose.

Les candidats en réussite disposent d'une capacité à entrer dans l'échange. Ils ont analysé la question, savent prendre du recul et font preuve d'un sens critique. Ils utilisent des références institutionnelles et professionnelles à bon escient parfois enrichies d'apports personnels qui permettent de percevoir un positionnement clair et affirmé en tant que futur CPE.

Les exposés les mieux construits puisent dans le corpus de textes, les leviers à mobiliser pour des actions concrètes, dans le cadre du référentiel de métier. Les connaissances théoriques solides, la capacité à réfléchir, à envisager une mise en œuvre pratique, réaliste et progressive dans la durée (à court, moyen et long terme) ont été valorisées.

Les candidats qui ont le mieux réussi sont ceux qui, au-delà de connaissances institutionnelles affirmées, ont su analyser avec pertinence les questions posées par le jury pour proposer des pistes de résolution tout en indiquant les ressources à leur disposition dans un EPLE.

Quelques clés de réussite :

- disposer d'une bonne connaissance du déroulé de l'épreuve et s'y préparer avec soin ;
- conduire un solide travail de préparation avec une réelle exploitation du corpus des textes ;
- rechercher des apports complémentaires pour contextualiser le sujet ou enrichir les propositions concrètes ;
- être attentif à une bonne élocution et user d'un vocabulaire professionnel ;
- savoir gérer le stress et le temps imparti ;
- savoir écouter, répondre avec justesse, précision, concision et rester dans son champ de connaissance ;
- être capable de cerner les enjeux de la politique éducative et de l'École en général.

Les atouts de communication : le niveau et la clarté de l'expression ; savoir s'adresser à chaque membre du jury ; une voix ferme et posée ; le dynamisme et l'enthousiasme ; l'attitude corporelle ouverte et professionnelle ; le sang-froid.

Les atouts de la réflexion : le réalisme des situations proposées ; la prise en considération du contexte d'un établissement ; la connaissance et le contenu des sigles, instances et dispositifs.

Les atouts du positionnement : se projeter de façon assumée dans la fonction de CPE.

4.1.2.5 Points faibles chez les candidats

Quelques constats permettent d'identifier **ce qui met les candidats en difficulté et nuit à la qualité de leur prestation** :

- le candidat n'utilise pas le temps imparti ; l'exposé n'excède pas 10 minutes. L'échange peut être parfois laborieux, obligeant le jury à répéter les questions pour obtenir des réponses très courtes, ne permettant pas un dialogue constructif ;
- le candidat oublie de citer voire d'utiliser les documents pour étayer sa démonstration ;
- le candidat n'exploite pas suffisamment les documents voire ne les utilise pas. Il n'a pas compris que les documents sont un appui pour conduire sa réflexion ;
- l'exposé du candidat ne contient ni plan, ni problématique, ce qui témoigne d'un problème de méthodologie ;
- le candidat paraphrase la question posée par le sujet en guise de problématique ;
- le candidat passe à côté du sujet en présentant un catalogue d'actions sans structuration ; les actions manquent souvent de réalisme et peuvent amener à un « hors sujet » ;
- le candidat ne parvient pas à se départir d'une expérience dans un établissement et à se projeter dans tous types d'établissements.

Les candidats qui ont le moins bien réussi la phase d'entretien sont souvent ceux qui ont évoqué un grand nombre de connaissances lors de l'exposé, en prenant le risque d'attirer l'attention du jury sur de nombreux points réglementaires, techniques, éducatifs, pédagogiques sans les maîtriser totalement. Certains méconnaissent le contexte institutionnel et même parfois les références indispensables que sont le référentiel de compétences de 2013 et la circulaire de mission de 2015 relatifs au métier qu'ils ambitionnent de pratiquer.

Des candidats partent systématiquement sur le format du projet, sans en adopter la démarche. La partie réflexive de l'exposé, qui suppose de questionner les enjeux du sujet, est souvent très réduite, voire parfois, inexistante. Le dossier préparatoire est peu utilisé dans les échanges devant les examinateurs, et

l'articulation présentation du dossier/projection dans les fonctions de CPE manque de fluidité dans l'enchaînement.

Certains candidats n'évitent pas l'écueil d'une analyse très superficielle du sujet et se précipitent sur la présentation d'une liste d'actions potentielles. Le rôle et la place du CPE n'apparaissent pas clairement.

Dans le cadre des échanges avec le jury, des candidats rencontrent des difficultés à "prendre position" lorsqu'une décision nécessite un arbitrage ou une réaction rapide. La possibilité d'en référer au chef d'établissement a été parfois perçue comme une possibilité de ne pas faire de choix. Certains candidats ont présenté le CPE qui agit seul, sans recours à d'autres acteurs, sans évoquer le rôle et l'implication de l'équipe de direction.

4.1.2.6 *Conseils donnés aux candidats*

L'utilisation et la référence aux documents du dossier sont fortement recommandées dans l'exposé du candidat. En effet, il est intéressant de voir comment le candidat mobilise les différents éléments du dossier pour les mettre en tension avec son apport de connaissances personnelles et institutionnelles.

Le candidat doit porter une forte attention à la pertinence du vocabulaire utilisé et à sa capacité à faire son exposé en se détachant de ses notes pour entrer réellement en communication et dans l'échange avec les membres du jury.

Quelques conseils qui peuvent concourir à la réussite de l'épreuve :

- **en amont de l'épreuve** : travailler les textes fondamentaux et les connaître (élections, punitions, sanctions, CVC, CVL, CESCE, conseil pédagogique etc.) ; lire quelques ouvrages afin d'avoir des idées claires sur l'éducation, le système éducatif, l'École, les valeurs de la République ; connaître les enjeux du système éducatif et l'actualité ; prendre conscience que le métier de CPE demande autant de savoir-être que de savoir-faire ; approfondir sa connaissance de tous les établissements ; effectuer des stages et échanger avec des CPE sur leurs missions ; travailler sur l'aisance à l'oral et adopter un niveau de langage professionnel ;
- **durant le temps de préparation** : analyser le sujet et s'emparer des enjeux ; prendre le temps de réfléchir et d'analyser les documents ; la ressource numérique peut être un appui concret si elle permet de produire un support qui peut être créé par le CPE ou une fiche d'action synthétique en lien avec le sujet ;
- **durant l'exposé et l'entretien** : bien gérer le temps imparti ; être dynamique, motivé et motivant ; savoir exploiter avec justesse ses aptitudes et ses compétences personnelles ; entrer réellement en dialogue avec le jury, saisir les « perches » tendues ; ne pas interrompre le jury, ne pas commenter les questions posées ; faire reformuler les questions si celles-ci n'apparaissent pas suffisamment claires ; prendre le temps d'analyser les questions posées ; essayer de comprendre le cheminement du jury ; parvenir à "calibrer" ses réponses, en s'attachant à les développer, sans se répéter, ni chercher à "gagner du temps".

Points de vigilance :

- attention aux conclusions "polémiques" qui pourraient amener des controverses non maîtrisées dans le questionnement ;
- ne faire ni paraphrase ni résumé des documents mais les analyser et en tirer des éléments de réponses qui soient à propos ;
- la recherche numérique ne doit pas se substituer à l'analyse du corpus de documents. Les candidats qui s'inspirent largement de productions trouvées en ligne se trouvent en difficulté lors de l'entretien lorsqu'ils doivent expliciter ou préciser certaines affirmations.

4.2. Deuxième épreuve : épreuve d'entretien

4.2.1. Quelques exemples de mises en situation proposées par le jury

L'ensemble des membres du jury a contribué à l'élaboration des énoncés des mises en situation - validées par le directoire - qui ont été proposées aux candidats. L'expertise et l'expérience professionnelles des membres ont garanti tout à la fois la diversité des sujets, la solidité des propositions et l'égalité de traitement des candidats.

Voici **quelques exemples de mises en situation** (« non modélisantes ») qui ont été soumises à la réflexion de candidats. Chaque mise en situation était énoncée oralement par un des membres de la commission et présentée sur écran tout au long de la durée de l'épreuve :

- « Vous êtes CPE dans un collège de centre-ville. La population est mixte, avec une majorité d'élèves issue de milieux sociaux très favorisés. Vous constatez que beaucoup d'élèves tiennent des propos misogynes et LGBT-phobes, que ce soit en classe ou lors d'interactions sur les temps hors classe. »
- « Vous êtes CPE dans un collège en éducation prioritaire renforcée (REP+). Lors d'un entretien avec une famille pour des absences répétées en cours de sciences et vie de la Terre (SVT), la famille explique qu'elle refuse que son enfant assiste au cours de SVT sur le thème de l'avortement car : "L'avortement est un crime, nous refusons que notre enfant écoute cela". »
- « Vous êtes CPE en lycée, vous organisez avec deux professeurs principaux la visite d'une université dans le cadre de l'accompagnement des élèves à la construction de leur projet personnel. Lors de la visite des locaux de l'université, un professeur se rend compte qu'une élève de terminale a mis son voile. C'est une jeune fille qui a toujours été respectueuse du principe de laïcité tel qu'il s'applique au lycée. Ce professeur vient vous demander un conseil car il est déconcerté par la réponse faite par l'élève à qui il aura demandé de retirer son voile : "À l'université, le port du voile n'est pas interdit". Quelle sera votre réponse ? Quelle intervention auprès de l'élève concernée ? »
- « Vous êtes CPE dans un collège, un élève de 6ème vient vous raconter qu'un camarade de classe a filmé pendant un cours. Après avoir reçu l'élève incriminé, vous comprenez que l'enseignant a laissé la classe seule quelques minutes pour aller faire des photocopies, c'est à ce moment-là que l'élève a filmé ses camarades. Les vidéos sont publiées sur un réseau social. »
- « Vous êtes affecté(e) au lycée professionnel X depuis la rentrée. Dès le mois de novembre, un professeur d'enseignement professionnel vous demande un entretien. Il vous annonce qu'il souhaite votre intervention en classe de seconde professionnelle « Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques ». En effet, cette classe est habituellement composée uniquement de garçons, or cette année une fille réellement motivée a choisi cette formation. Elle a très bien commencé l'année, se montrant intéressée et réussissant brillamment, mais très vite un groupe de garçons, puis l'ensemble de la classe, s'est ligué contre elle, se moquant ouvertement d'elle dès qu'elle intervient en classe, l'excluant systématiquement de leurs groupes. Progressivement, la jeune fille s'est repliée sur elle-même. Ce matin, elle a annoncé à son professeur qu'elle envisageait d'abandonner la formation si la situation persistait. »
- « Vous êtes un CPE nouvellement nommé dans un collège de centre-ville avec 800 élèves. La situation se déroule au mois de juin par de fortes chaleurs. Un professeur exclut une élève de troisième vêtue d'une brassière et d'un short très court, sous le prétexte qu'elle n'a pas une tenue adaptée pour venir au collège comme l'exige le règlement intérieur. Il vous demande de régler le problème comme le faisait votre prédécesseur. »

À l'issue de l'énoncé de la mise en situation projetée sur un écran, un des membres de la commission a systématiquement rappelé les principales questions qui sous-tendaient l'exercice et permettaient au candidat d'organiser sa réponse :

- **Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux**

d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?

– **Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?**

4.2.2. Observations des interrogateurs et conseils aux candidats

4.2.2.1 Observations sur le fond et la forme

Exposé des candidats (5')

Les candidats ont en général utilisé le temps imparti de façon pertinente en s'appuyant sur une analyse réflexive de leur parcours, en mettant en perspective leur motivation et la projection dans le métier et en suscitant l'intérêt du jury. Ils ont utilisé sans difficulté les 5 minutes et se sont exprimés dans un discours fluide et construit. Les exposés ont été préparés et structurés dans la grande majorité des cas. Cette première partie de l'épreuve permet au candidat d'adopter une posture, d'afficher des convictions et des valeurs professionnelles.

L'annonce du plan est présente dans la majorité des exposés, souvent thématique : formation, parcours professionnel, motivations. Plus rarement une entrée par compétences est choisie, ce qui nécessitait de la part du candidat une plus grande réflexion sur son parcours.

Les meilleurs candidats sont très à l'aise dans l'expression orale. De nombreuses présentations sont vivantes et argumentées et mettent bien en perspective l'expérience du candidat, les compétences acquises et les missions du CPE. À l'opposé, certains candidats ne parviennent pas à se détacher de leur narration et de l'aspect descriptif de leur parcours. Ils rencontrent des difficultés pour se projeter dans le métier de CPE par des choix pertinents puisés dans leur propre expérience passée.

Pour les candidats qui ont une expérience dans l'éducation nationale (AED, responsable MLDS...), la capacité à prendre de la hauteur sur leur parcours professionnel permet une présentation claire. À l'inverse, certaines expériences peuvent enfermer les candidats dans leurs pratiques, ce qui nuit à leur propos.

La différence se fait entre les candidats qui font une simple présentation chronologique et ceux qui savent créer un lien entre chaque expérience et le métier visé. Ceux-là mettent davantage de cohérence dans leur présentation et parviennent à lui donner un vrai sens qui leur permet souvent d'exceller et de bien rebondir ensuite lors des questions.

Échange avec le jury (10')

Ces échanges ont permis à de nombreux candidats de démontrer leur détermination à s'engager dans les missions de CPE, voire leur persévérance dans la poursuite de cet objectif. Ils ont été souvent l'occasion d'un dialogue authentique mettant en évidence les points forts des candidats au regard des attendus mais aussi, dans certains cas, la représentation encore approximative de la posture institutionnelle et éducative. La qualité de l'expression des candidats est plutôt correcte mais on peut parfois regretter un vocabulaire approximatif et une syntaxe proche du langage familier.

La plupart des candidats ont adopté une posture ouverte, à l'écoute du questionnement de la commission et ont été réactifs dans leurs réponses. Certains n'ont pas hésité à demander des reformulations au jury. Ils ont souvent pris le temps de réfléchir quelques secondes avant de répondre. Ces échanges permettent parfois de mettre en exergue des contradictions ou des fragilités dans la cohérence du parcours du candidat. Celles et ceux qui avaient pu anticiper ces aspects et qui parviennent à les expliciter, demeurent les plus convaincants.

L'échange permet de clarifier, d'approfondir ou d'éclairer un élément du parcours ou parfois d'interroger la cohérence ou l'articulation. Certains candidats ne sont pas en mesure de se projeter dans le métier de CPE alors qu'il s'agit de vérifier un positionnement en tant que chef de service, d'évaluer aussi la manière d'être, le lexique et le vocabulaire, la connaissance de soi, et l'exploitation de ressources personnelles issues du parcours. Certains candidats ne se limitent pas à la seule réponse de la question posée. Ils ont su proposer une analyse structurée, appuyée sur des contenus, des connaissances factuelles et les principaux textes

réglementaires relatifs aux missions des CPE et au fonctionnement de l'EPL. L'échange permet de formuler ou préciser les principes éducatifs et les valeurs de la République auxquels les candidats sont attachés.

La fiche candidat reçue au préalable est très utile pour cet échange. Certains candidats ont pu se trouver en difficulté lorsqu'on a cherché à les interroger sur des aspects de cette fiche. C'est lors de cet entretien que l'on a pu déterminer si le candidat s'était bien préparé ou pas.

Traitement des 2 mises en situation (2 x 10')

C'est un exercice difficile. Il nécessite clarté du propos, pertinence de la réflexion, capacité à problématiser une situation professionnelle et à la mettre en lien avec les apports théoriques. Les écarts entre les candidats sont très visibles dans cette partie de l'épreuve.

C'est un temps court qui nécessite de la part du candidat de saisir des mots clés de la situation et de les analyser rapidement. Quelques secondes de réflexion ne sont pas inutiles avant de répondre au cas proposé. Certains candidats demandent une relecture si nécessaire ou reformulent à voix haute. Les connaissances réglementaires, juridiques, l'appropriation des valeurs professionnelles, des principes éthiques et déontologiques sont indispensables pour mesurer les enjeux et donc faire des propositions d'actions concrètes, adaptées et cohérentes.

Pour les meilleurs candidats, l'exercice permet de prendre la mesure de leur capacité réflexive. Ils incarnent les valeurs de l'École, se sont appropriés les valeurs de la République avec simplicité, bon sens, dans l'intérêt général. Ils analysent la situation et la problématisent avec pertinence et nuance en lien avec les enjeux éducatifs et en s'appuyant sur des apports théoriques solides. Les candidats ont montré dans l'ensemble leur capacité à problématiser les situations proposées et à en percevoir la complexité. Un certain degré de connaissance du cadre réglementaire et juridique se révèle indispensable pour dépasser les principaux points d'achoppement. Dans certains cas, les questions du jury ont permis à des candidats de revenir sur une réponse trop hâtive ou peu efficiente et d'ajuster leur analyse. Certains candidats ont su traiter des situations difficiles avec tact, mesure et justesse ; d'autres ont montré une certaine fragilité dans la compréhension des enjeux.

Un grand nombre de candidats ne cernent pas les enjeux véritables des questions posées par les études de cas ou dans l'appropriation des valeurs de la République. Les sujets sont traités avec imprécision, manque de connaissance des textes, incapacité à trouver les bons interlocuteurs pour traiter les problématiques, notamment à court terme. Si les aides extérieures possibles sont connues, parfois de manière approximatives (l'équipe académique valeurs de la République, Carré régalien, associations...), le rôle et les compétences de chaque acteur sont mal connus ou sous-exploités. Certains candidats se perdent dans les détails, dans des tautologies ou proposent des solutions irréalistes, voire contraires au cadre institutionnel.

Beaucoup ont commencé par les pistes de solutions, en négligeant l'analyse ; ce qui ne leur a pas permis d'envisager l'ensemble de la problématique et le jury a dû rapidement passer à la phase de questionnement pour les aider à développer leurs réponses, notamment sur des solutions à moyen et long terme. Certains ont mis leur expérience en perspective pour enrichir leur propos mais trop rarement. En ce qui concerne les apports théoriques, les connaissances relatives à la vie scolaire sont présentes, toutefois la connaissance plus globale de l'EPL est plus fragile.

Le traitement de la deuxième situation reste souvent tributaire de la première prestation du candidat : une déstabilisation importante sur la première situation impacte fréquemment la qualité du traitement de la seconde.

4.2.2.2 Points forts chez les candidats

Les meilleurs candidats parviennent à mettre en valeur leur parcours en identifiant de façon précise et dynamique les liens avec leur projet de professionnalisation. Ils savent faire des passerelles judicieuses et cohérentes entre expériences personnelles et perspectives professionnelles en affirmant leur identité professionnelle. Ils font la démonstration d'une réflexion intéressante sur les responsabilités à venir et leur capacité à les prendre en charge.

Les meilleurs candidats sont capables d'identifier les enjeux en tension et démontrent avec aisance leur capacité à mettre au service des valeurs de la République, leur connaissance aigüe des missions du CPE et du

contexte institutionnel. Ils s'adaptent et passent rapidement d'une question à l'autre. La réflexion est soutenue et intense. Les propos sont structurés, le niveau de langage professionnel. Ils pensent à se référer au cadre institutionnel avant de donner des pistes d'action concrètes.

Les meilleurs candidats pensent le système dans son ensemble, ont une vision précise des propositions professionnelles qui peuvent être avancées sur la situation proposée, voire présentent une réponse idéale et une réponse plus fonctionnelle. Ils réussissent non seulement à dérouler une analyse institutionnelle de la situation mais aussi un plan d'actions cohérent, associant les partenaires internes et externes à l'EPL qui permettent d'apporter des réponses pertinentes et nécessaires, démontrant ainsi qu'ils se perçoivent comme chef de service et ont une vision systémique du fonctionnement d'un établissement scolaire.

Les meilleurs candidats ont été en capacité de développer un haut niveau d'échange avec le jury. Ils ont su s'approprier les valeurs de la République dans le contexte posé. Ils ont pu analyser avec finesse la situation et argumenter sur des pistes de solutions *ad hoc*. Ils ont posé rapidement une problématique, formulé des hypothèses, un diagnostic, mobilisé des ressources et inscrit leur action dans l'axe du temps en identifiant bien les priorités et, quelques-uns, proposé des indicateurs de réussite.

Quelques clés de réussite :

- capacité à parler clairement et posément, bonne gestion du stress ;
- capacité à écouter le jury, échanges fluides et courtois ;
- capacité à élaborer des solutions aux mises en situation ;
- capacité à s'éloigner de la réalité connue, à s'appuyer sur les textes officiels ;
- capacité à se situer dans un EPLE, à se positionner en tant que conseiller du chef d'établissement.

4.2.2.3 Points faibles chez les candidats

Les candidats les plus en difficulté ne savent pas se mettre en valeur sur un temps court. Ils énumèrent des éléments peu intéressants qui peuvent parfois les desservir. Ils ont peu ou pas de recul sur leur expérience et leur parcours universitaire et ne parviennent pas à mettre en évidence leur motivation à présenter le concours de CPE.

Certains candidats peinent à prendre de la hauteur sur les questions posées par le jury. Les échanges ne permettent pas de comprendre les motivations réelles du candidat voire de les envisager. Certains candidats n'ont pas été en capacité de reconsidérer une affirmation ou une proposition inappropriée et peuvent rester sur des propos péremptaires, même si ces situations ont été rarement observées.

Les candidats les moins préparés sont restés sur des postures d'AED le plus souvent, avec des difficultés pour prendre des décisions, se contentant de "discuter", "de faire participer", pour résoudre les problèmes avec les équipes. Ils découvrent de « vraies » situations et sont parfois décontenancés voire perdus quand ils n'ont jamais vécu lesdites situations. Ces candidats montrent une fragilité à pouvoir prendre en charge les missions dévolues à un(e) CPE.

Les candidats fragiles ignorent les principes de déontologie d'un fonctionnaire. Par ailleurs, ils ont une connaissance limitée du cadre réglementaire des EPLE et du cadre institutionnel qui se révèle lors du questionnement par le jury. De même concernant l'appropriation des valeurs de la République, ils sont dans l'incapacité de faire référence aux textes qui les régissent.

Les réponses des candidats se limitent souvent au court terme et au traitement des "évidences" : pas de problématisation, ni d'éléments d'analyse. La complexité de la situation est par conséquent souvent abordée lors du questionnement par le jury, ce qui peut parfois s'avérer déstabilisant, notamment lors du traitement de la première étude de cas qui rend plus difficile l'appréhension de la seconde.

Les candidats les plus en difficulté n'ont ni écouté attentivement ni compris la situation, sans pour autant demander au jury des précisions qu'il aurait volontiers données. Ils sont partis sans réflexion sur une réponse inadaptée et n'ont pas tenu compte des signaux d'alerte donnés par le jury à travers son questionnement. Ils

n'assument pas la prise de décision inhérente à leur fonction ou, à l'inverse, n'hésitent pas - pour quelques-uns - à se montrer déloyaux envers la direction (plus rare néanmoins).

Quelques éléments qui conduisent à une évaluation défavorable :

- incapacité à problématiser ;
- traitement simpliste des situations ;
- pas de référence au cadre institutionnel ;
- méconnaissance des enjeux et de la posture du CPE ;
- difficulté à exploiter le parcours pour identifier et valoriser des compétences ;
- difficulté à prendre du recul sur les mises en situation, souvent dans les actions immédiates pour gérer la crise, plus difficilement sur une mise en perspective à moyen et long terme pour agir plus largement ;
- confusion dans l'identification des valeurs lors des mises en situation ; incapacité à définir la laïcité ;
- absence de maîtrise des grands principes juridiques entraînant de la confusion ou de l'incohérence dans les propos ;
- méconnaissance du système éducatif conduisant à des propositions pauvres ou éloignées des attendus ;
- tendance à monopoliser la parole avec des réponses trop longues sans analyse ni ouverture ; stratégie à éviter. Les échanges avec le jury permettent de mettre en valeur la capacité d'analyse et de synthèse du candidat.

4.2.2.4 Conseils donnés aux candidats

Il convient de rappeler que le concours de CPE est un concours exigeant, pour occuper une fonction exigeante. Cela demande de la rigueur dans les apprentissages, de la réflexivité dans les outils mobilisés pour construire ses réponses. Tout ceci implique le besoin d'adopter une posture adéquate et qui répond à un poste de fonctionnaire d'État. Trop de candidats semblent minimiser ces éléments.

Plus que dans toute autre épreuve de ce concours, il s'agit ici de convaincre le jury que l'on a les capacités et l'envie d'être sur le terrain dès la rentrée suivante. Au-delà de la maîtrise des textes et du « théorique », le candidat doit montrer au jury ce qui l'anime et lui donne sincèrement envie de faire ce métier.

Les candidats doivent se préparer à structurer leurs réponses quelle que soit la situation donnée. Ils doivent s'entraîner à cet exercice oral périlleux, apprendre à prendre le temps de reformuler la question et à ne pas partir directement en répondant sans avoir tout analysé.

Des rencontres avec des CPE et des personnels de direction dans des établissements variés permettront de construire une culture de terrain, utile pour aborder sereinement l'exercice.

Quelques recommandations pour l'exposé :

- ne pas se contenter d'un curriculum-vitae, mais faire émerger les compétences acquises qui pourront être réinvesties dans l'activité professionnelle ; le candidat doit exposer les valeurs qui l'anime et la manière dont il envisage de se projeter dans le métier de CPE ;
- appréhender le rôle du CPE dans sa dimension pédagogique pour ne pas cantonner le service de vie scolaire aux aspects disciplinaires et éducatifs. Le candidat doit également envisager les aspects organisationnels du service des AED et les problématiques RH de ces derniers ;
- ne jamais perdre de vue la mission fondamentale de l'École de la République. Le candidat doit savoir prendre et assumer ses responsabilités, s'engager en tant que cadre A ;
- les motivations du candidat à s'engager dans un métier aussi transversal et exigeant qu'est le métier de CPE doivent être clairement identifiables par le jury ;

- être honnête sur son parcours professionnel : une expérience professionnelle mentionnée sur la fiche de renseignement sera potentiellement susceptible d'être interrogée par le jury ;
- proposer un plan et utiliser les 5 minutes données pour faire une présentation complète de son parcours.

Quelques recommandations pour les mises en situation :

1. Travailler sur une méthodologie de l'épreuve :

- identifier les éléments remarquables de la situation ;
- repérer les valeurs et les principes réglementaires constitutifs de la situation ;
- apporter une réponse à court terme (parfois la seule réponse immédiate est d'en informer sa hiérarchie), puis à moyen terme (résolution de la situation avec les protagonistes, les familles) et enfin à long terme (prévention et anticipation des risques, constitution d'une équipe d'intervention, formation des élèves, actions de prévention, les partenaires ...) ;
- penser les instances de l'EPLÉ avec lesquelles le CPE pourra ou devra travailler ;
- ne jamais oublier sa hiérarchie.

2. Le candidat doit rester naturel et ne pas chercher à théâtraliser l'épreuve. Il doit être vigilant à la tentation du formatage, à une application trop stricte et sans prise de recul des recommandations issues de la formation. Il doit veiller à laisser le temps au jury de poser des questions.

3. Le candidat doit s'appuyer sur des connaissances maîtrisées :

- avoir une bonne connaissance du référentiel métier et du fonctionnement de l'EPLÉ et de ses instances ;
- connaître les priorités de l'École et être au fait de l'actualité éducative (ex : programme PHARé, école inclusive ...).

Annexes

Annexe 1 – Sujet de l'épreuve « composition »

SESSION 2023

CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION

CONCOURS EXTERNE - TROISIÈME CONCOURS

Épreuve de composition

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours externe du CPE de l'enseignement public

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
CHÉ	030E	101	0430

Troisième Concours du CPE de l'enseignement public

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
CHV	030E	101	0430

Composition

Sujet

Face aux grands enjeux sociétaux notamment environnementaux qui traversent le monde actuel, l'École doit contribuer à l'éducation de citoyens responsables dans un monde solidaire et respectueux du bien-être de chacun.

En quoi l'éducation au développement durable permet-elle aux élèves, du collège au lycée, de mieux appréhender la complexité du monde et d'acquérir une aptitude à l'engagement ?

Votre exposé, structuré et problématisé, se fondera sur des références règlementaires liées aux politiques éducatives mais aussi sur des apports académiques variés issus par exemple de la philosophie, de l'histoire, du droit, des sciences de l'éducation et des sciences cognitives.

Annexe 2 - Sujet de l'épreuve « analyse d'une situation éducative »

SESSION 2023

CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION

CONCOURS EXTERNE

Analyse d'une situation éducative

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

Analyse d'une situation éducative

Sujet

Thème du dossier : les internats d'excellence

Partie 1 :

Vous êtes CPE dans le lycée polyvalent Y qui vient d'obtenir la labellisation « internat du XXIème siècle ».

Au cours du premier trimestre de l'année scolaire, vous avez animé à la demande du chef d'établissement un groupe de travail réunissant personnels enseignant et d'éducation pour contribuer à la réussite de ce projet.

En prévision du prochain conseil pédagogique, le proviseur vous demande de formaliser un document de synthèse qui explicitera les enjeux éducatifs et pédagogiques de l'internat d'excellence.

Partie 2 :

En prenant appui sur ce document de synthèse, vous proposerez un contenu de formation destiné aux assistants d'éducation (AED) afin qu'ils puissent être pleinement acteurs du projet « internat d'excellence », levier pour la réussite des élèves.

Composition du dossier documentaire

Le dossier documentaire comporte 23 pages

Document n° 1 : Dossier de candidature à la labellisation [extrait]- Données et description du lycée Y. Année scolaire 2020/2021.....	3
Document n° 2 : Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Les inégalités territoriales en matière de résultats et de parcours scolaire : variations selon le contexte régional, local et le type de territoire. Fabrice Murat. DEPP 2021- Géographie de l'École 2021. Extraits.....	6
Document n° 3 : Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. L'internat du XXI^e siècle, les 5 clés du nouvel internat. Disponible sur https://www.education.gouv.fr/l-internat-du-xxie-siecle-5306 [en ligne] consulté le 25 octobre 2022.....	8
Document n°4 : Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Les internats au collège et au lycée. Disponible sur https://www.education.gouv.fr/les-internats-au-college-et-au-lycee-12527 [en ligne] consulté le 25 octobre 2022.....	9
Document n° 5 : Patrick RAYOU et Dominique GLASMAN (sous la direction de). Les internats d'excellence : un nouveau défi éducatif ? Rapport de recherche réalisé avec le soutien de l'ACSÉ. Coordination : Centre Alain-Savary, Institut Français de l'Éducation, École Normale Supérieure de Lyon. Octobre 2012. Extraits. Disponible sur : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/12/ie_evaluation_ife2012-12-05_ens_lyon_rapport_ie_final.pdf [en ligne] consulté le 25 octobre 2022	11
Document n° 6 : Jellab (A.), Les internats d'excellence : des enjeux et des leviers pour une articulation réussie entre encadrement pédagogique éducatif et apprentissages scolaires. Diaporama - support d'intervention dans le cadre d'un séminaire – 2021. Extraits.	16
Document n° 7 : Académie d'Aix-Marseille. Communiqué de presse. 30 juin 2021. Disponible sur https://www.ac-aix-marseille.fr/internats-d-excellence-122657 [en ligne] consulté le 25 octobre 2022... 	19
Document n° 8 : Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Guide pour l'autoévaluation des établissements. Annexe 1b - fiche d'auto-évaluation lycée LGT (général et technologique). Juillet 2020. Disponible sur : https://www.education.gouv.fr/conseil-d-evaluation-de-l-ecole-l-evaluation-des-etablissements-340814[en ligne] consulté le 25 octobre 2022.....	20
Document n° 9 : Vadémécum du lycée Y - Pour l'assistant d'éducation d'internat – année scolaire 2020/2021. Extrait.....	22
Document n° 10 : Lycée Y – rapport d'incident d'internat – document rédigé par G (CPE) – année 2021-2022.....	23
Document n° 11 : Académie de Nancy-Metz -2015 - Site institutionnel des CPE groupe académique de formation continue des CPE - Le conseiller principal d'éducation & l'internat - pages 3 à 10.	24

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours externe du CPE de l'enseignement public

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
CHE	030E	102	9378

Document n° 1 : Dossier de candidature à la labellisation [extrait]- Données et description du lycée Y. Année scolaire 2020/2021

Données :

Nombre d'internes inscrits à la rentrée 2020 (total)	230
Nombre de places d'internat disponibles à la rentrée 2020	475
Dont nombre de places filles	45
Dont nombre de places garçons	420
Dont nombre de places réservées aux étudiants (CPGE, BTS)	325
Niveaux et formation des élèves internes à la rentrée 2020	2 ^{NDE} -1 ^{ère} TERMINALE PRO ET GT BTS - CPGE
L'internat accueille des élèves scolarisés dans un autre EPLE (oui/non)	5 EPLE

Diagnostic et ancrage territorial

[...]

1.1 Un internat susceptible d'accueillir plus largement les élèves du territoire, dans une perspective d'égalité des chances

Situé dans la commune de B., l'internat du lycée polyvalent Y (LPO), est le seul internat dans un rayon de 25 km alentours avec des territoires ruraux dont une partie des élèves du lycée et de l'internat sont issus.

Depuis la rénovation du lycée en 2004, l'internat héberge les élèves des EPLE d'une vaste zone dont dépendent au total quatre établissements liés au lycée Y par des conventions d'hébergement : deux LP, un LGT et un LPO. A l'époque, la conclusion de ces conventions ne s'est accompagnée d'aucun projet commun formalisé.

L'internat est caractérisé par une grande hétérogénéité sociale et scolaire des publics, des élèves de CPGE aux lycéens professionnels. Labellisé « internat d'excellence » en 2011, il a bénéficié, dans le cadre du plan *Espoir Banlieue* d'un abondement de ses moyens humains, qui a permis une rénovation globale du mobilier et de l'aménagement de ses chambres. L'entrée en vigueur de la politique d'« Internat de la Réussite pour tous » à partir de 2013 a coïncidé avec un reflux des moyens humains, sans pour autant que soit adopté un projet éducatif et pédagogique, l'équipe se focalisant alors sur les difficultés de surveillance alors que le climat scolaire s'y dégradait. A partir de 2013, l'internat a donc connu une érosion continue de ses effectifs. La réorganisation du service Vie Scolaire engagée dès 2017, l'adoption d'un nouveau règlement intérieur de l'internat en 2018, la signature de nouvelles conventions d'hébergement avec les établissements partenaires et la région en 2019, un renouvellement de l'équipe des CPE encore en voie d'achèvement ont permis le retour à un cadre sécurisé, condition de la construction et de la mise en place d'un véritable projet.

Le retour d'une dynamique a cependant été retardé par plusieurs pannes graves et récurrentes du système de chauffage qui, réhabilité en 2004, a montré des signes importants de vétusté durant les saisons de chauffe de 2017 à 2020. Le rétablissement d'une collaboration étroite avec la Région a permis une remise à niveau du système de chauffage, au prix d'un investissement important consenti par la collectivité (300 000 euros). L'arrivée de la crise sanitaire et la mise en place d'un protocole limitant le nombre d'élèves par chambre n'a pas encore permis de tirer les bénéfices de l'assainissement de la situation, le taux d'occupation global étant même passé sous la barre symbolique des 50 %.

Seul dans ce territoire, l'internat du lycée Y dispose donc de places vacantes à offrir à des familles et à des élèves dont la motivation principale ne se limiterait plus seulement à compenser l'éloignement géographique du domicile.

L'internat du lycée Y réaffirme par le présent projet son engagement au service de l'égalité des chances, et aux objectifs énoncés dans la « Charte Régionale des Internats ». A travers le projet de résidence Nature, l'internat entend retrouver son attractivité, objectif inscrit dans le projet d'établissement 2019-2024. Il s'agit d'offrir une meilleure chance de réussite aux élèves des EPLE publics et aux familles désireuses de trouver une réponse sociale et éducative pour la réussite scolaire de leur enfant dans un cadre de vie et d'étude serein et responsabilisant.

1.2. Un projet d'internat pour une meilleure prise en compte de la diversité des publics afin d'améliorer le bien-être, facteur de réussite

Avec 57 % d'étudiants et 43 % d'élèves en pré-bac, l'internat du Lycée Y rassemble en un même lieu des élèves et étudiants qui diffèrent non seulement par leur âge et leur statut (mineurs, majeurs) mais aussi par leur origine sociale et leur trajectoire scolaire. Leurs conditions de vie quotidienne sont également différentes

La vie des lycéens professionnels est ponctuée par les navettes qui effectuent matin et soir le trajet entre leur lycée et l'internat. Ils ne sont pas présents dans la journée. A l'opposé, les autres élèves du lycée Y sont sur place et expriment une forte demande d'utilisation des locaux en journée.

En pré-bac, les lycéens professionnels représentent plus des 2/3 de l'effectif. Les BTS représentent quant à eux 1/3 de l'effectif postbac. Le calendrier de ces élèves et étudiants est marqué par des périodes de stages en entreprise. A l'opposé, la présence des lycéens généraux et technologiques et des étudiants de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) est continue avec une charge de travail personnel très conséquente.

Jusqu'à présent, les élèves ont été regroupés par niveau dans des « unités » ; cette organisation s'étant structurée autour des nécessités de la surveillance, selon un modèle qui demeure emprunté à l'organisation militaire, avec un règlement intérieur peu différencié et une vie au quotidien rythmée par une grille unique de « soirée type ».

Le projet « INTERNATURE » vise à mieux prendre en compte les besoins et les attentes des différents publics, pour différencier les conditions de prise en charge et améliorer le bien-être, condition de la réussite. Il répond donc à une volonté de développer les structures participatives en donnant toute leur place aux conseils d'internat et en développant des outils de recueil des attentes et des besoins des élèves et de leur famille. Il substitue les « maisons » aux « unités » afin d'impliquer les élèves dans l'amélioration de leur bien-être et de leurs conditions concrètes de vie à l'internat, et de les responsabiliser.

Au-delà, il vise également à faire de la diversité de ses publics une ressource à mobiliser, chaque élève étant porteur d'un savoir d'expérience sur la formation qu'il suit, dont la transmission à ses camarades internes peut le faire progresser dans la maîtrise de ses compétences en valorisant son projet d'orientation. Au-delà, l'ambition du projet est de donner aux internes incités à s'impliquer dans des démarches de projet, la motivation de s'impliquer dans leur établissement d'origine en y devenant à leur tour porteur de projet.

Affirmant ainsi sa place de partenaire de l'économie et de l'emploi sur le territoire, le lycée Y doit aujourd'hui adapter son internat à l'accueil d'un public adulte en formation continue et de jeunes apprentis en formation par alternance.

[...]

Enquête de climat scolaire (extraits)

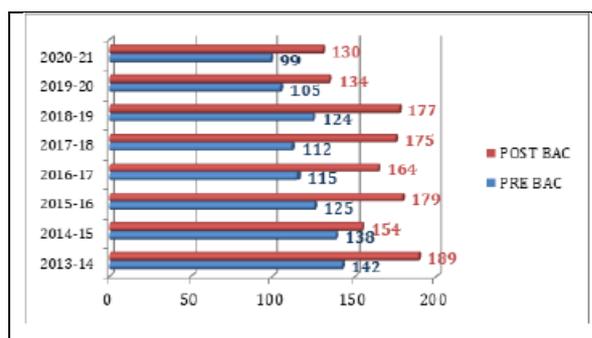
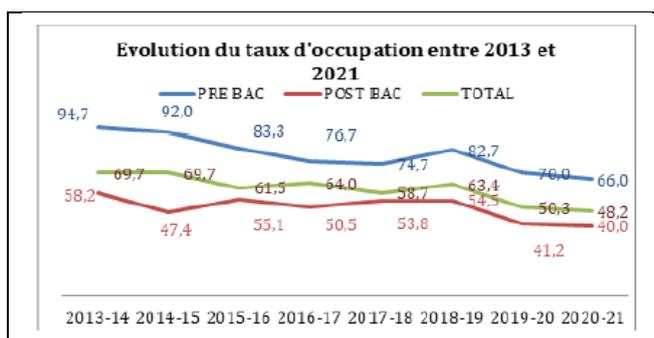
En janvier 2020, le lycée Y a expérimenté la première Enquête Locale de Climat Scolaire "internat" administrée par des représentants du Groupe Académique Climat Scolaire (GACS), en lien étroit avec la Délégation Ministérielle à la Prévention et à la Lutte contre la violence en Milieu Scolaire. Un questionnaire testé au préalable par le GACS a été administré à la totalité de l'effectif des internes, établissements partenaires compris. Cette enquête associant des chercheurs en psychologie de l'université de W devait être complétée par des entretiens qualitatifs. Les résultats complets ne sont pas encore disponibles. Ils constitueront un apport non négligeable pour conforter ou réorienter le projet de labellisation.

Les premières conclusions montrent un décalage important entre les post et les pré-bacs dans l'indice de bien-être. Le décalage est encore plus marqué entre les filles et les garçons, 46 % des filles exprimant un mal-être plus marqué. Minoritaires en pré bac (19 % de l'effectif) comme en post bac (10 % de l'effectif), les filles souffrent d'une prise en compte insuffisante de leurs conditions de vie à l'internat.

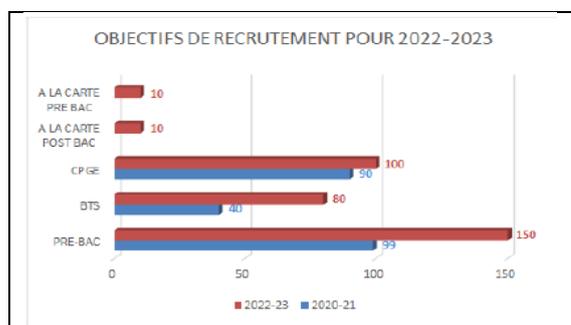
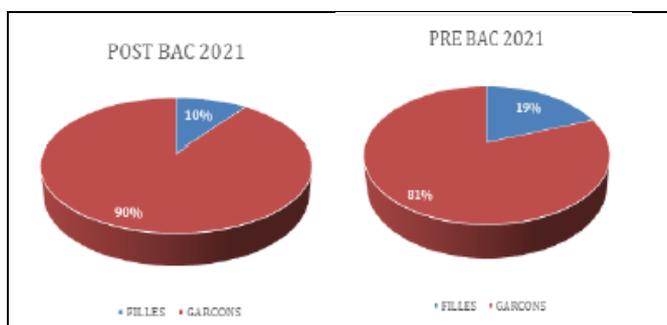
[...]

Annexes du dossier de candidature du lycée Y à la labellisation de l'internat d'excellence

- Taux d'occupation et effectifs.



- La répartition filles/garçons et les objectifs du recrutement



Document n° 2 : Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Les inégalités territoriales en matière de résultats et de parcours scolaire : variations selon le contexte régional, local et le type de territoire. Fabrice Murat. DEPP 2021- Géographie de l'École 2021. Extraits.

La réussite scolaire d'un canton est imparfaitement liée à son niveau social. L'ouest de la France ressort de façon plus positive, alors que le bassin méditerranéen est en sous-réussite scolaire. Les écarts de parcours scolaire suivent encore une autre logique, où le type de territoire a une grande importance : l'orientation dans la voie générale et technologique est bien moins fréquente dans les zones rurales par rapport aux communes urbaines denses. Les situations varient également d'une région académique à une autre : en Bretagne et dans les pays de la Loire par exemple, les communes urbaines denses présentent des caractéristiques sociales et scolaires très favorables ; dans les Hauts-de-France et la région Grand Est, ce sont les zones périphériques qui semblent les plus favorisées.

Le milieu social et la réussite scolaire sont plus élevés dans l'urbain dense et les zones périphériques par rapport aux territoires éloignés

La cartographie de l'orientation en fin de troisième paraît moins nettement structurée au niveau national que les cartes sur le milieu social et la réussite au DNB. Il est donc intéressant d'analyser plus finement ces écarts, par région académique, en essayant de trouver un critère expliquant les différences entre territoires. Comme l'ont montré Murat (2021b) et Pirus (2021), les disparités territoriales concernant le parcours scolaire ne s'expliquent que partiellement par des différences sociales ou de compétences.

Les communes rurales se distinguent par un déficit en termes d'orientation vers la voie générale et technologique, qui peut être en partie relié à des aspirations personnelles et professionnelles différentes, mais aussi à une offre de formation moins diversifiée (Pirus, 2021). Ce lien entre le type de commune et le parcours scolaire est variable d'une région académique à l'autre (Murat 2021b), ceci va être analysé plus en détail ici.

Pour mener à bien ces analyses par région académique, il a été nécessaire de regrouper la catégorisation des communes proposée par Duquet-Métayer et Monso (2019) en distinguant seulement quatre types au lieu de neuf :

- Le rural éloigné (ne distinguant pas les communes rurales peu denses et les communes rurales très peu denses) ;
- Les zones périphériques (regroupant les communes rurales périphériques peu denses, communes rurales périphériques très peu denses et communes urbaines périphériques peu denses) ;
- L'urbain éloigné (les bourgs et les petites villes) ;
- L'urbain dense (avec les communes urbaines denses et les communes urbaines très denses).

Au niveau national, les écarts entre ces quatre types de territoires sont assez nets, surtout en ce qui concerne l'orientation en fin de troisième.

Les communes rurales éloignées sont plus défavorisées que la moyenne nationale (IPS = 98 contre 104), mais ont des résultats au DNB assez proches (+ 2 % d'écart type de note contre 1 %). Le taux de passage en seconde GT est par contre sensiblement plus bas (57 % contre 65 % pour l'ensemble des élèves). Les zones périphériques ont un milieu social légèrement au-dessus de la moyenne (IPS = 106) et des notes au DNB sensiblement meilleures (+ 9 % d'écart-type de note), alors que le taux de passage en seconde GT est très légèrement plus bas (64 %). Les communes relevant de l'urbain éloigné sont celles qui affichent le profil social le plus défavorisé (IPS = 96) et les réussites au DNB les plus basses (- 5 % d'écart-type de note). Leur taux de passage en seconde GT est assez bas (59 %). Les communes urbaines denses sont assez favorisées socialement, l'IPS moyen vaut 106, mais il y a beaucoup de variabilité dans cette population entre des communes très défavorisées et d'autres très favorisées. Les notes au DNB sont dans la moyenne nationale, alors que le taux de passage en seconde GT est assez élevé (68 %). Ces constats varient cependant d'une région académique à l'autre.

IPS¹, note au DNB et taux de passage en seconde GT par type de commune

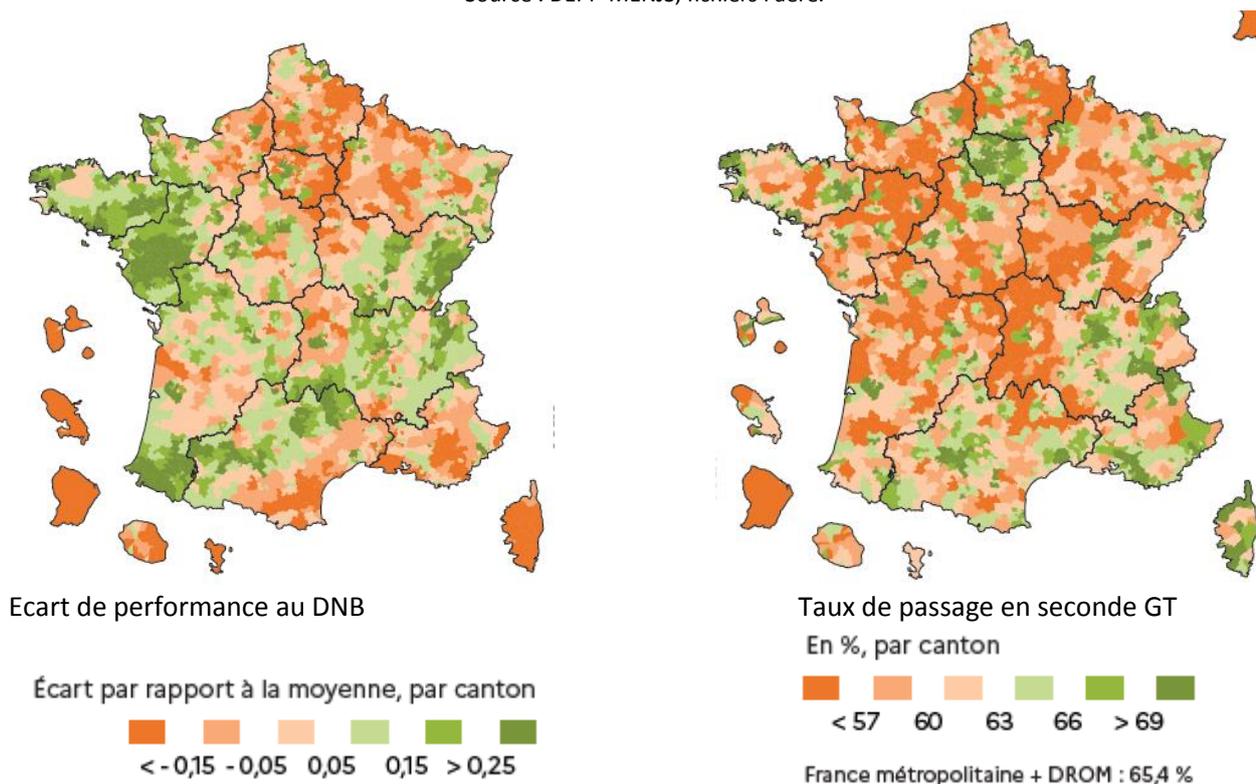
Type de commune	Répartition	IPS	Note	Part vers seconde GT (%)
Rural éloigné	8,8	98	0,017	57,3
Zones périphériques	21,9	106	0,089	63,8
Urbain éloigné	8,1	96	-0,054	59,4
Urbain dense	61,2	106	-0,006	67,8
Ensemble	100	104	0,013	65,4

Lecture : les communes rurales éloignées regroupent 8,8 % des élèves ; l'IPS moyen est de 98, la note standardisée au DNB de 0,017 (soit 1,7 % d'écart-type au-dessus de la moyenne sur l'ensemble des élèves de troisième) et le taux de passage en seconde GT de 57,3 %.

La note moyenne sur l'ensemble du territoire est de 0,013 et non 0, car le calage à 0 a été effectué sur l'ensemble des élèves de troisième, sans écarter les redoublants lors de leur première année de troisième.

Champ : élèves de troisième générale (première année de troisième pour les redoublants pour l'IPS et la note ; deuxième année pour l'orientation en fin de troisième), années scolaires 2005-2006 à 2015-2016, en France métropolitaine et dans les DROM.

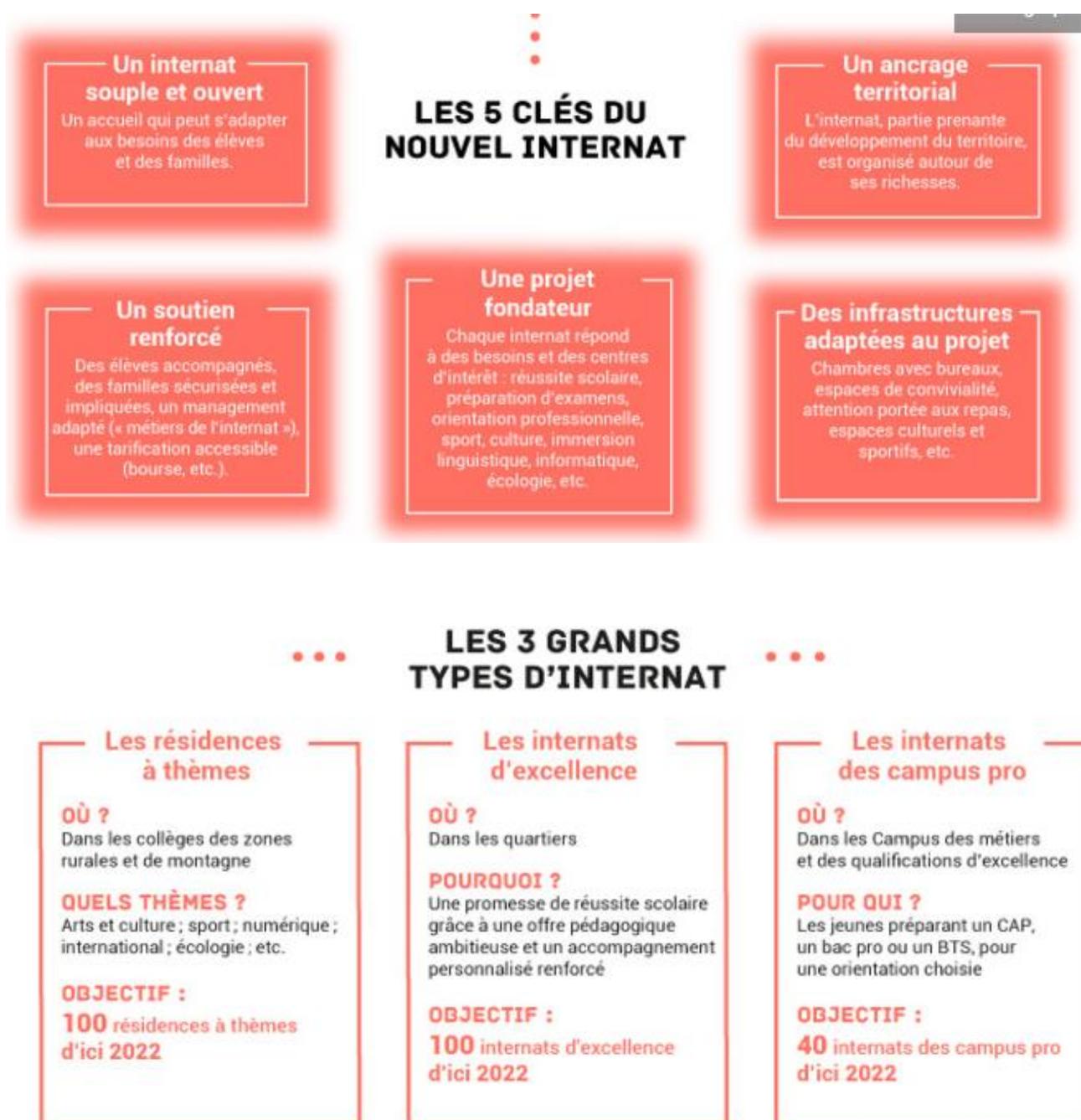
Source : DEPP-MENJS, fichiers Faere.



¹ Le milieu social des élèves est résumé par l'indice de position sociale (IPS). Il s'agit d'une quantification de la profession des parents (les professions des deux parents sont utilisées) tenant compte des ressources financières et culturelles possédées en moyenne selon la profession. Les données sur les familles dans le panel d'élèves entrés en sixième en 2007, suivis par la DEPP, ont permis d'établir le lien entre ces ressources et les professions (Rocher, 2016). La moyenne de cet indicateur a été fixée à 100

Document n° 3 : Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. L'internat du XXI^e siècle, les 5 clés du nouvel internat. Disponible sur <https://www.education.gouv.fr/l-internat-du-xxie-siecle-5306> [en ligne] consulté le 25 octobre 2022

Le label "*internat du XXI^e siècle*" est créé pour encourager et développer la politique de revitalisation de l'internat. Il permettra d'identifier et de reconnaître les internats qui s'inscrivent dans une dynamique de projet.



Document n°4 : Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Les internats au collège et au lycée. Disponible sur <https://www.education.gouv.fr/les-internats-au-college-et-au-lycee-12527> [en ligne] consulté le 25 octobre 2022

➤ **Qu'est-ce qu'un interne ?**

Un interne est un élève hébergé et nourri pour le repas de midi et du soir. L'hébergement peut être assuré dans l'établissement de scolarisation, ou dans un autre établissement, en foyer ou chez un correspondant extérieur. Dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne "externé".

➤ **Un vecteur de réduction des inégalités sociales et territoriales**

L'internat est bien plus qu'une solution d'hébergement. Il s'agit d'**assurer la réussite scolaire et éducative pour tous les élèves** qui y sont accueillis.

L'internat propose **diverses activités périscolaires** adaptées aux besoins des élèves et tenant compte des ressources locales

Le **projet éducatif et pédagogique de l'internat** est présenté lors d'une réunion de rentrée afin que la communauté éducative, les parents et les internes soient informés

Les élèves des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des territoires ruraux sont particulièrement concernés. Plus généralement, **les élèves n'ayant pas de conditions optimales de réussite scolaire à domicile doivent pouvoir y être accueillis.**

Le **programme d'investissements d'avenir** contribue au développement de l'internat. L'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) et l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT) en sont les opérateurs en accord avec le ministère chargé de l'éducation nationale.

L'internat du XXI^e siècle est un projet éducatif construit autour de thèmes porteurs pour l'avenir des élèves. Il en a été défini sept : les arts, le sport, le numérique, l'ouverture internationale, l'environnement, la biodiversité, les sciences. D'ici 2022, les moyens de transformer en profondeur les internats seront mis en œuvre pour mettre en place 240 projets d'internats et accueillir 13 000 élèves supplémentaires.

[...]

➤ **Les critères d'admission en internat**

L'admission des internes prend en compte différents critères :

- **le niveau collège et l'enseignement professionnel** sont privilégiés ;
- **des critères géographiques** : les élèves issus de milieu rural isolé, des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire, les élèves dont la résidence familiale est éloignée de l'établissement de scolarisation ou de la formation (filière, spécialité), notamment quand celle-ci est rare, sont prioritaires ;
- **des critères sociaux** : les élèves issus des familles appartenant aux milieux sociaux les plus éloignés de la culture scolaire ou dont les conditions de vie et d'existence sont peu propices à l'étude sont prioritaires ;
- **des critères familiaux** : le manque de disponibilité ou les difficultés d'encadrement éducatif sont pris en compte, de même que les élèves bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance dans le cadre du projet pour l'enfant ou l'adolescent ;
- **un critère de parité** : l'équilibre est recherché entre les filles et les garçons ;
- **des critères scolaires** : tout élève, y compris s'il a des besoins particuliers, a vocation à accéder à l'internat si sa famille et lui sont volontaires.

➤ Données chiffrées

Au titre de l'année scolaire 2019-2020, **222 812 places d'internat disponibles sont réparties dans 1 529 établissements**. 229 internats sont implantés en collège (soit 15 %), 932 en lycées (soit 61 %) et 368 en lycées professionnels (soit 24 %).

Le taux d'occupation global s'élève à 79,6 % et présente une baisse de 1,6 point sur un an mais reste stable sur les cinq dernières années. Ce taux masque néanmoins des disparités tant géographiques (notamment en Outre-mer) qu'entre niveaux d'enseignement (le taux d'occupation est moindre en collège par exemple).

À la rentrée 2019, **166 301 élèves sont internes dans l'enseignement public**, soit 3,5 % des élèves. Parmi eux, 4,3 % sont des collégiens, 69 % sont des lycéens généraux et technologiques et 26,7 % sont des lycéens professionnels.

Les objectifs chiffrés de développement des internats d'ici à 2022 : 240 internats à projet et 13 000 jeunes accueillis

- Le développement, principalement en collège de zone rurale et de montagne des résidences à thèmes : **100 résidences créées**.
- La relance des internats d'excellence au service des publics de l'éducation prioritaire et des territoires urbains avec **au moins un établissement labellisé internat d'excellence par département, soit 100 internats d'excellence** : 70 collèges et 30 lycées accueillant 2 800 collégiens et 3 000 lycéens internes.
- La création, rénovation ou développement de **40 internats des campus-pro au cœur des futurs Campus des métiers et qualification d'excellence**.

Document n° 5 : Patrick RAYOU et Dominique GLASMAN (sous la direction de). Les internats d'excellence : un nouveau défi éducatif ? Rapport de recherche réalisé avec le soutien de l'ACSÉ. Coordination : Centre Alain-Savary, Institut Français de l'Éducation, École Normale Supérieure de Lyon. Octobre 2012. Extraits.
Disponible sur : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/12/ie_evaluation_ife2012-12-05_ens_lyon_rapport_ie_final.pdf [en ligne] consulté le 25 octobre 2022

[...]

5.5 La vie sociale des internes : diversification et émiettement

Du « nous familial » correspondant à l'enfance au « je » de l'âge adulte, l'adolescent se confronte au « nous générationnel » (De Singly, 2006). Dans ce processus d'individualisation, le groupe de pairs a toute son importance. En effet, l'adolescent, en entretenant des relations autonomes avec ses camarades, montre qu'il grandit. Pour être reconnu par ses pairs, il doit prouver qu'il s'inscrit dans un « cercle social large » (Balleys, 2010). Les internes, plus au moins avancés dans l'adolescence, sont amenés à construire de nouvelles relations amicales et amoureuses, à l'écart de leur famille et de leur quartier. Les IE [internats d'excellence] proposent, de fait, un élargissement des cercles de sociabilité, voire leurs évolutions, en tous les cas, incontestablement, leurs diversifications, en confrontant à des élèves aux origines différentes. Mais cet élargissement est aussi un émiettement. Du fait de la carte scolaire, fréquemment l'habitat familial, le quartier et l'école constituent des environnements qui se superposent. Avec l'entrée à l'IE, s'opère une coupure d'autant plus radicale que l'internat fonctionne à la semaine et que la rigidité de son cadre impose des contraintes aux répercussions importantes. La fréquentation d'un internat éloigne de son quartier et des relations de proximité qui s'y entretiennent et s'y développent. Bien plus, la fréquentation d'un IE ne se limite pas à un changement spatial, s'y ajoute un changement d'environnement social où s'entrecroisent toutes sortes de paramètres. Les uns concernent les internes eux-mêmes : volontariat, mobilisation sur l'école et les études, voire mise à distance de la famille. D'autres concernent le projet de l'IE : rassemblement d'élèves sélectionnés, intensification du suivi et diminution conjointe des temps libres.

5.5.1 L'IE : une mise à distance

5.5.1.1. Eloigner du quartier...

Parfois, tout semble se passer comme si des chefs d'établissement, attentifs et soucieux pour un élève, se disaient qu'il est urgent de l'éloigner de son environnement, de son quartier ou d'un contexte familial dégradé, et ainsi appuyaient sa candidature. Ces élèves ne sont pas toujours très bons scolairement, ni exemplaires dans leur comportement, mais l'éloignement semble une opportunité, et peut-être même l'IE n'allait-elle pas opérer des miracles ! Adel est un petit de 6ème entré à l'IE, que son ancienne institutrice de CM2 continue à voir chaque week-end. Sa mère, très contente de l'IE pour son fils, a dit au téléphone à la CPE : « Attention, le directeur de l'école est en train de faire les dossiers de demande pour plusieurs élèves. Si telle fille est acceptée à l'IE pour l'année prochaine, je retirerai mon fils ». Quelques jours après, la CPE et la référente ont reçu un mail signé à la fois par l'institutrice d'Adel et par sa mère, demandant que soient très bien précisés les critères pour être admis à l'IE. L'institutrice, munie de cette réponse, irait voir le directeur de l'école pour le dissuader de pousser des dossiers qui n'y répondraient pas. Cette volonté d'éloignement de « mauvaises fréquentations » n'est pas seulement le fait de professionnels ou de parents, c'est aussi une composante du projet personnel de certains internes et c'est, justement, ce qui les a amenés à s'inscrire à l'IE.

« Au début j'étais contre [venir à l'internat] car je ne voulais pas quitter mes amis et tout. Mais après comme j'avais trop de mauvaises fréquentations au lycée et que je voyais que pour mon avenir et tout, c'était pas une bonne chose que je reste en STG parce que j'allais retrouver des autres personnes et tout avec qui je m'entendais pas et forcément on allait parler donc je ne pouvais que opter pour cette solution (...). Bah mes meilleurs amis je les revois souvent. Les gens avec qui j'étais dans mon ancien lycée je les vois plus trop parce que soit je leur parle plus ou soit ils m'intéressent plus et puis voilà quoi. », Solène 1ère STG.

Éloigner c'est protéger, et cela peut être parfois tout particulièrement manifeste : Laurent, 4e, a été gravement harcelé dans son collège, jusqu'à subir des violences physiques. Entrer à l'IE est clairement, pour

lui comme pour son entourage, être mis à l'abri d'éventuelles autres agressions. Certes, il est très bon élève et correspond au profil attendu d'un IE, mais ses propos et ses manières d'être, que l'on pourrait qualifier d'agaçantes, supposent une gentillesse patiente de ses compagnons (un entretien de groupe l'atteste).

Toutefois, de ce point de vue, les situations sont très contrastées. En effet, pour quelques-uns, cet éloignement est tout relatif, quand il se trouve que la famille d'un élève habite la ville où l'internat est implanté. Dans certains de ces cas, cette proximité donne lieu à des aller et retour au point qu'il peut arriver, occasionnellement, qu'un élève aille prendre un repas chez lui, ou bien encore qu'une autre, sollicitée par ses parents qui viennent la chercher, fasse la « nounou » de ses frères et sœurs.

5.5.1.2. Les « amis d'avant »

Néanmoins, la majorité des internes garde contact avec les amis de leur lieu de résidence : les « amis d'avant ». La coprésence avec des nouveaux camarades pendant un ou deux ans, ne semble pas bouleverser la hiérarchie des relations amicales. 70 % des internes qui répondent au questionnaire diffusé à l'IE « Jean-Baptiste Lully » citent comme meilleur ami un jeune connu avant l'entrée à l'internat².

Certes, toutes les amitiés ne survivent pas. Notamment du fait des règles des internats d'excellence, le nombre des « amis d'avant » se voit réduit au fil des mois : seuls les « vrais amis » résistent à l'épreuve de la distance. L'usage d'internet et du téléphone portable, souvent autorisé 1 heure 30 par jour, limite les possibilités de maintenir des amitiés à l'extérieur. De même, certaines relations amoureuses s'effritent :

« Enquêtrice : Ça n'a pas posé de problèmes avec ta copine ? Romain : Bah si, on n'est plus ensemble (Rires). Enquêtrice : C'est le fait que tu sois à l'internat ? Romain : Ouais, ça ressemblait plus à rien. Au début, on a réussi, on a tenu longtemps, on a tenu jusqu'en, jusqu'en avril, ça faisait deux ans, tout pile. Mais à la fin, ça ressemblait vraiment plus à rien, c'était inutile. Et puis voilà »

Alors que certains subissent l'éloignement de leurs « amis d'avant », d'autres choisissent de rompre ces anciennes amitiés avec « des mauvaises fréquentations » - comme c'est le cas de Solène, présenté ci-dessus - ou de prendre de la distance comme Marc-Mathieu en 3ème, qui consacre son week-end à son travail scolaire sans le combiner avec un maintien de sociabilité locale :

« La semaine dernière, c'était la fête de la ville je les [ses amis d'avant] ai vus tout ça, ils étaient contents de me voir et tout ça, ça faisait longtemps que je les ai pas vus, depuis le début de l'année pratiquement. Parce que quand je suis arrivé ici j'ai voulu faire intensivement mais j'ai pas réussi, parce qu'on m'a dit que c'était pas le même niveau donc j'ai voulu travailler, je sortais pas le week-end, je faisais que mes devoirs, donc je les ai moins vus, je les voyais moins. »

Mais, parmi les internes d'excellence provenant de quartiers défavorisés, une majorité (principalement des garçons) attache une importance particulière à passer du temps avec leurs « potes » de la cité lors du week-end, leur montrant ainsi leur fidèle appartenance à la bande.

« Enquêtrice : Et tu continues de voir tes amis d'avant ? Giovanni : Bah oui ! Enquêtrice : Tu fais quoi ? Tu les vois le week-end ? Giovanni : Bah oui, ouais. Je vais dans la cité, quoi, comme d'habitude. »

Avec les années de scolarité, qu'advient-il de ces relations écartelées entre des lieux souvent distants, entre des milieux sociaux différenciés ? Les années internat d'excellence vont-elles susciter une bifurcation durable ? Il est tôt pour le dire.

² Questionnaires sur les liens d'amitié à l'IE « Lully » La passation de ces questionnaires sur les liens d'amitié s'est déroulée en mai et juin 2012, l'enquêteur était présent pour répondre aux demandes de précisions. Le questionnaire 1 portait spécifiquement sur les liens d'amitié entre les internes. Il a été distribué à tous les internes de l'IE « Lully », nous retiendrons ici les 52 collégiens (5ème : 7 ; 4ème : 24 et 3ème : 21). Ce questionnaire comporte 11 questions. La première est générale : « Qui est ton meilleur ami (ou meilleure amie) ? ». La seconde demande des précisions sur ce meilleur ami : « Est-il/elle de l'internat ? Du collège ? De ta ville ? Ou autres ? ». Les neuf autres questions portent sur les autres internes. Tous les internes ont rempli le questionnaire, mais certaines questions sont restées sans réponses. Le questionnaire 2 portait sur les liens d'amitié entre internes et externes. Les 51 internes du collège étant répartis dans 22 classes, le questionnaire a été distribué à tous les élèves de ces classes (3 classes de 5ème ; 10 classes de 4ème et 9 classes de 3ème), soit un total de 606 élèves. Le questionnaire comporte neuf questions. Pour chacune, l'enquêteur doit répondre en citant un camarade de sa classe. Voici un exemple : Dans ta classe, de quel(le) camarade te sens-tu le plus proche ?

5.5.2 Une sociabilité centrée sur l'internat d'excellence

Etre en internat, c'est vivre une promiscuité avec d'autres adolescents. Le partage - plus ou moins bien accepté - d'une chambre, mais aussi d'autres espaces comme les sanitaires et les douches, fait partie du quotidien des internes, qui vacille entre amitiés et tensions. En effet, cette promiscuité se redouble de la réduction incontournable des contacts avec l'extérieur, les camarades de leur établissement ou leurs amis d'avant. Des assistants d'éducation accompagnent les collégiens dans leurs déplacements : il n'est donc pas envisageable non plus de rester discuter à la fin des cours. Certains internats donnent la possibilité aux lycéens, voire aux collégiens à partir de la 4e, de sortir le mercredi après-midi, avec autorisation parentale. Certains choisissent de retrouver leurs camarades de classe.

Mais, les amis d'avant habitent souvent trop loin. Des amitiés se créent dans l'enceinte de la structure.

5.5.2.1 Une vie collective de tous les instants

L'internat est un lieu de sociabilité intense. Pour la plupart des internes, vivre avec ses pairs reste l'avantage indéniable de ce style de vie. Les meilleurs souvenirs de l'année sont d'ailleurs ceux passés avec les autres.

« Et au final, ouais en revoyant, tous les, tout ce qui s'est passé et tout, ouais c'était une super année : j'ai connu plein de gens, à qui je n'aurais pas forcément parlé si j'avais pas été dans le contexte de l'internat. Je sais pas, franchement, je pense que ça m'a apporté beaucoup de choses, genre au niveau social, au niveau relationnel je veux dire, avec les gens. Je pense que j'étais quelqu'un de sociable et d'ouvert à la base, mais là je vais sortir de l'internat et je le serai encore plus. » Fanny 1ère ES.

L'année suivante, après avoir quitté l'internat, Fanny regrette cette vie collective :

« L'ambiance de groupe. On était tout le temps entre jeunes et on était jamais vraiment seul quoi. Ça c'était bien. T'es jamais seul le soir dans sa chambre, toujours avec quelqu'un. Ouais c'était l'ambiance... » Fanny Terminale ES.

Cette nostalgie est partagée par ceux qui ont vécu la même expérience. Mais ces relations résistent peu à la séparation et à l'épreuve du temps. En effet, les anciens internes ont encore des contacts, mais très ponctuels, avec les amis rencontrés à l'internat, et plus sous une forme virtuelle - avec l'utilisation de réseaux sociaux et du téléphone - qu'en face à face. Même si de nombreux internes mentionnent que le groupe est soudé, qu'il existe une communauté, voire une famille au sein de l'internat, néanmoins les véritables amis, différents des « potes » par le degré de confiance, se limite souvent à un ou deux.

« Comme des vraies amies ! On est comme des sœurs ! Nous, on est, c'est vrai tous les surveillants nous le disent, on est, quand ils nous voient, on est obligé toutes les trois. (...) Y a que nous les filles, par exemple, ceux à qui je peux raconter ma vie, Lauriane, Héléna, elles sont tout le temps, même quand c'est les vacances on arrive à se voir. Le week-end on arrive à se voir (sourire), donc on est tout le temps ensemble. On va dire, Héléna, Lauriane et tout, toutes les filles de ma chambre, tu vois, les filles que je suis toujours avec eux. Eux, c'est sûr qu'on se parle, qu'on se raconte nos vies mutuellement. » Océane 3ème.

Cette vie collective, les chambres partagées, peuvent susciter des occasions de divertissement et porter atteinte à la concentration nécessaire pour conduire des études exigeantes. Les « mauvaises fréquentations » du quartier sont éloignées, mais c'est pour être remplacées par d'autres types d'influences, tout aussi délicates à gérer.

Dans un internat qui nomme un référent pour chaque interne, l'un deux explique : « En tant que confident, je continue à suivre Mathilde (élève maintenant en 1ère et qu'il suivait en Seconde) de près et veille à ce que sa nouvelle camarade de chambre ne la perturbe pas trop. Paraîtrait-il qu'elle est assez bruyante et qu'elle l'empêcherait de dormir... » Les distractions ne sont pas seules en cause, peuvent s'ajouter l'agacement, l'inquiétude voire les troubles émotionnels de relations qui dégénèrent et se tendent.

5.5.2.2. Les frictions du quotidien

Pour quelques-uns, la présence constante des pairs est pénible : leur recherche d'intimité et de solitude n'aboutit pas toujours ou bien doit se limiter à des interstices.

« J'aime bien être la première dans les maisons parce que comme ça j'ai deux trois minutes pour souffler un peu vraiment toute seule. Donc quand j'en ai marre de voir les gens, les gens qui courent dehors, je ferme les volets, j'allume la lumière et je reste un peu toute seule deux trois minutes avant que les premières personnes arrivent. » Mathilde 5ème.

La promiscuité constante et plus précisément le jugement des pairs (Pasquier, 2005) peuvent entraîner des tensions, surtout pour ceux qui sont dans la même classe la journée.

« Parce qu'à l'internat ils font trop de problèmes. Ils font trop de problèmes, ils lancent des rumeurs comme ça sur les gens, ils font, ils ont cru que c'était Secret Story ou les feux de l'amour, je sais pas pourquoi. C'est chiant. » David 3ème.

Les changements de chambre, que certains cumulent, illustrent la fuite de ces désaccords et de ces exaspérations. Les explications de ces aléas sont parfois très embrouillées :

« J'étais dans une chambre, avec des gens qui étaient pas vraiment, qui étaient assez sympas, mais au début je m'en suis pas rendue compte tout de suite. Ça m'a paru vraiment... Je me suis dit comment je vais faire pour vivre dans un endroit pareil et tout. Y a eu une brouille dès le début avec les filles de la chambre, et puis finalement on m'a dit qu'il restait une place dans une autre chambre. » Mathilde 5ème.

La communauté d'internes, qui se dit basée sur la solidarité, se voit aussi affectée et affaiblie par des histoires de vols. Des internes se disent déçus et les présumés voleurs sont exclus du groupe.

« Et on sait très bien que tous ceux-là vont pas voler. Donc on sait très bien que c'est les nouveaux. Donc on se mélange pas. Parce qu'on sait très bien que c'est les nouveaux. On ne sait pas qui. Mais on a des soupçons et voilà on leur fait pas confiance » Paul, 2nd Bac Professionnel.

5.5.2.3. Sous les regards et aux prises avec les mots

Dans cet univers de l'internat, où la proximité est importante et durable, il est difficile d'échapper aux regards et aux mots. Ainsi la confrontation d'adolescents n'ayant pas les mêmes possibilités financières suscite parfois des questions indiscrettes et des incompréhensions. Les IE accueillent un public aux caractéristiques sociales assez homogènes, dans l'IE Lully, environ 75 % des internes sont issus des catégories populaires. Mais il y a des minorités et la perception de différences s'articule autour d'indices observables de toutes sortes, visibles comme le teint, la possession d'objets, la manière de s'habiller ou de se tenir, ou audibles comme la façon de parler. Dans l'exemple ci-dessous, des vêtements perçus comme coûteux suscitent des questions :

« Mais en fait moi, y a des moments, par exemple, ce sac ou quand je m'habille avec des choses, on va dire, un peu coûteuses, quelqu'un me demande « tu l'as acheté combien ça ? » comme ça et « tu l'as acheté où ? » et « tu te rends compte son pull elle a acheté chez Kookai, à 89 euros oh !!! » comme ça. Le problème c'est que je vais pas leur mentir, je vais pas leur dire que je l'ai acheté 1 euro par exemple. Après le problème c'est que, je sais pas, maintenant je sais pas, ils doivent me prendre un peu pour une bourge, y a des gens qui me traitent de bourge en fait, enfin ils me traitent pas, ils disent « oh la bourge ». », Céline, 3ème (deux parents ingénieurs).

Même si Céline a conscience qu'un mensonge aurait évité une stigmatisation par ses pairs, elle préfère respecter ses valeurs et dire la vérité. Vivre constamment sous le regard des autres - sans possibilité d'avoir des « pratiques de coulisses » (Goffman, 1974) - entraîne un tiraillement entre la recherche de conformisme et la quête d'authenticité (Pasquier, 2005). Invoquer la vérité, comme c'est explicite ici, peut être compréhensible même s'il aurait semblé plus judicieux d'éluder. Mais la vérité se retrouve invoquée comme une justification qui va de soi, dans un tout autre contexte, beaucoup plus délicat.

Après sa 4e à l'IE, Romain est rentré en 3e avec un look nouveau, clairement homosexuel, dans sa façon de s'habiller, de se tenir, dans le ton de sa voix. Cela, pourrait-on dire, saute aux yeux. Glenn, un de ses camarades, lui fait des remarques pour le moins désobligeantes à ce sujet, convoqué devant une commission éducative, il ne voit pas où est le problème puisque tout le monde le sait et que c'est vrai ! C'est la vérité, ce n'est pas une rumeur ! Contrairement à des propos qui ont pu être évoqués précédemment. Glenn se réfugie derrière cet argument pour tenter d'esquiver sa responsabilité pour une attitude manquant clairement de respect et de tolérance, voire portant « atteinte à la dignité » de son camarade (valeurs mentionnées avec insistance dans le règlement intérieur).

Au-delà de cas particuliers, de façon plus générale même que la question d'origine sociale et culturelle, une distinction apparaît fondamentale, entre majoritaires et minoritaires. Or cette distinction peut se décliner de toutes sortes de points de vue, selon le critère défini. Quand il s'agit de caractéristiques choisies, que l'on peut apprendre ou acquérir, il arrive que cette distinction se redouble d'un enjeu d'ordre identitaire : accepte-t-on d'imiter et de passer ce qui fait la frontière entre majoritaires et minoritaires ? Un exemple est intéressant : les codes de la « culture de rue » avec ses joutes langagières et plus spécifiquement l'art de la vanne principalement ciblé sur le physique ou l'origine ethnique (Lepoutre, 1997). Il y a ceux qui campent sur leur position et d'autres qui choisissent de s'initier à certaines de ces pratiques qui leur étaient étrangères.

« Enquêtrice : Donc toi t'étais pas trop dans les vanes ? Paul : Bah dans ma ville on clashait pas. C'était, c'était une ambiance assez détendue quoi. On parlait et y avait pas de... Enquêtrice : Ouais t'étais pas habitué à ces clashes ? Paul : Non. Enquêtrice : Et là tu t'y es mis où toujours pas ? Paul : Si ça m'arrive. (3ème) »

Les garçons évoquent des relations et des interactions que l'on pourrait dire rudes, voire violentes qui débordent le verbal en touchant la personne elle-même par l'humiliation (vannes) ou par des heurts (clash). Les filles, quant à elles, évoquent un langage familier, relâché, que l'on se surprend soi-même à utiliser :

« De parler sans, sans utiliser des mots comme « ouesh ! » ou des trucs comme ça. Moi j'aime pas quand ils parlent comme ça ou qu'ils disent « mesquine ! » et enfin je sais pas, moi je, moi j'ai jamais parlé comme ça. Comme je suis à l'internat, maintenant, il m'arrive de parler comme ça, et après ça m'étonne un petit peu. Et surtout que, une fois, j'ai utilisé, j'ai parlé un peu comme ça, à la maison, et ma mère elle m'a dit « mais faut pas que tu parles comme ça, c'est mal ». Parce que, je sais pas, il faut pas, il faut pas que je devienne, il faut pas que je commence à parler comme eux en fait. » Céline, 3ème.

La fréquentation des autres et de leurs manières de s'exprimer semble ainsi déteindre, selon une expression familière... Mais les interventions familiales, surtout les réactions maternelles (les manières de s'exprimer et le style semblent plutôt une affaire de femmes) incitent à prendre du recul, à devenir conscient de l'impact de l'immersion quotidienne et à en conserver la maîtrise.

[...]

Document n° 6 : Jellab (A.), Les internats d'excellence : des enjeux et des leviers pour une articulation réussie entre encadrement pédagogique éducatif et apprentissages scolaires. Diaporama - support d'intervention dans le cadre d'un séminaire – 2021. Extraits.

**• LES INTERNATS D'EXCELLENCE : DES ENJEUX ET DES
LEVIERS POUR UNE ARTICULATION RÉUSSIE ENTRE
ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE, EDUCATIF ET
APPRENTISSAGES SCOLAIRES**

*AZIZ JELLAB
IGESR, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS ASSOCIÉ À L'INSHEA (UNIVERSITÉ PARIS LUMIÈRES)*

[...]

- **2. L'internat, un cadre éducatif structurant sur fond d'approche globale de l'élève**
- L'approche globale de l'élève signifie une prise en compte de ses besoins et la construction d'un projet qui couvre des objectifs pédagogiques et éducatifs. L'élève n'est pas seulement un élève : il est adolescent ou jeune, il a des liens avec plusieurs univers de socialisation, il évolue dans différents espaces et temporalités...
- Cette approche globale implique une démarche partenariale (entre l'établissement, les collectivités locales, les différents services de l'Etat, les milieux professionnels...) et une exigence dans la construction des projets thématiques : la labellisation procède de l'engagement des équipes des EPLE et permet aussi de rendre visibles les réalisations, de communiquer, de rendre attractifs les internats...

- La vie de l'élève est à penser de manière continue et décloisonnée, sur fond de projet pédagogique et éducatif qui vise l'excellence. Décloisonner, c'est penser la temporalité de la vie de l'élève mais aussi prendre appui sur ce qui existe au sein de l'EPL (lien entre l'AP et devoirs-faits, éducation à la santé et à la citoyenneté, projets relatifs au développement durable, activités sportives et culturelles...).
- L'ancrage local est une manière de reconnaître à l'internat ses spécificités. Les résidences thématiques - arts et culture, sport, numérique, ouverture internationale, environnement et développement durable, sciences - permettent aussi de tirer profit des partenariats locaux.

- 3. L'importance d'une articulation continue entre l'ordinaire de la classe et le cadre de vie en internat, dans un environnement spécifique
- Les élèves ont souvent tendance à opposer l'école et la vie, l'expérience scolaire et l'expérience extra-scolaire. L'internat réinterroge cette opposition.
- L'internat d'excellence suppose de nouvelles modalités pédagogiques en vue de créer une relative continuité entre la classe et le hors-la classe.
- La nécessité d'un travail de concertation entre les différents adultes (enseignants, AED, CPE...). C'est le collectif professionnel et la division du travail en établissement qu'il faut construire et consolider en permanence.
- L'internat devient un espace de vie et d'apprentissage scolaire et citoyen (soutien scolaire, problématiques sociales et de santé de l'adolescent prises en charge par des personnels qualifiés, sécurisation affective, soutien par ses pairs. Il cultive des principes d'identité et de cohésion, dans le respect d'un règlement intérieur).

[...]

• *L'internat, un cadre structurant qui donne du sens aux études et à l'expérience de l'élève :*

De récentes recherches mettent en avant le caractère structurant de l'internat, dès lors qu'un projet est appuyé sur l'identification des besoins des jeunes, une stabilité des principes et l'apprentissage de l'autonomie (y compris dans des internats d'inspiration militaire: Joël Zaffran, « La force de la forme. Discipline et socialisation des jeunes sans diplôme en internat d'inspiration militaire », *Formation emploi* [En ligne], 148 | Octobre-Décembre 2015.).

Il s'agit plus spécifiquement de:

- **Penser et donner du contenu aux temporalités des élèves durant l'internat ;**
- **Permettre à chacun de se réaliser tout en visant des objectifs de réussite communs;**
- **Valoriser le mérite des élèves par une expérience riche et variée**

L'internat doit assurer également l'apprentissage d'une double autonomie : dans les tâches quotidiennes et au plan cognitif.

« La question de l'autonomie à l'internat ne se limite pas à l'auto-gestion par l'élève des tâches de la vie quotidienne, telles que faire/refaire son sac, apprendre à vivre sans ses parents, etc. Savoir gérer sa scolarité et son travail scolaire est également central, tant du côté des parents – puisque cela peut constituer un objectif de la mise en internat – que pour l'institution elle-même, qui s'appuie pour son organisation sur la notion d'autonomie scolaire et cognitive de l'élève ».

Anne-Claudine Ollier, « Interrogations sur la construction de l'autonomie de l'élève à l'internat », RFP, 2014.

- Les travaux de Dominique Glasman mettent en avant un certain engouement pour l'internat dès lors que l'élève est engagé dans une dynamique de projet et soutenu par les parents.
- Des objectifs différents mais qui peuvent se compléter : délégation de l'éducation, former et instruire, éloigner d'un contexte jugé défavorable aux apprentissages.
- La nécessité d'échanger avec des acteurs exerçant dans d'autres internats et de s'inspirer de pratiques d'autres académies.
- D. Glasman : « L'internat n'est pas l'école, au sens où ce qu'il offre et ce qui s'y joue, en termes d'apprentissages individuels et sociaux, en termes d'éducation, excèdent largement le « scolaire » ; mais, en même temps, il est dans l'emprise spatiale et symbolique de l'école, avec une articulation plus ou moins étroite selon les établissements et les territoires » « L'internat et ses usages, d'hier à aujourd'hui », *Revue française de pédagogie* N° 189, octobre-novembre-décembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

INTERNATS D'EXCELLENCE

Aix en Provence, le 30 juin 2021

Un internat d'excellence est un lieu de vie, situé dans un établissement scolaire, collège ou lycée.

Dans les internats d'excellence, toutes les conditions sont réunies pour que les jeunes puissent réussir scolairement, s'épanouir collectivement et préparer au mieux leur avenir.

En plus des cours, les internes bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé (révision, accompagnement du travail personnel). Leur sont également proposées des activités sportives et culturelles collectives.

L'internat s'adresse à tous les collégiens et lycéens motivés, qui souhaitent changer de cadre de vie pour réussir leurs études, construire leur projet professionnel, développer leur sens de la vie en communauté et des responsabilités.

Ces internats peuvent également répondre à des difficultés particulières rencontrées par des élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études. Elles peuvent être d'ordre sociales, économiques ou familiales.

Tous les élèves peuvent candidater pour intégrer un internat d'excellence : grâce à la variété des formations qui sont proposées, ils peuvent choisir celle qui les intéresse même si elles sont situées loin de leur domicile.

11 établissements au sein de notre académie ont été labellisés :

2 dans les Alpes-de-Haute-Provence

3 dans les Hautes-Alpes

4 dans les Bouches-du-Rhône

2 dans le Vaucluse

Document n° 8 : Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Guide pour l'autoévaluation des établissements. Annexe 1b - fiche d'auto-évaluation lycée LGT (général et technologique). Juillet 2020.

Disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/conseil-d-evaluation-de-l-ecole-l-evaluation-des-etablissements-340814>[en ligne] consulté le 25 octobre 2022

[...]

3. La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire

L'auto-évaluation par l'établissement de la vie des élèves dans l'établissement (dans et hors la classe) conduit l'équipe et les élèves à s'interroger sur les points suivants.

- **Climat scolaire et bien-être à l'école.** On s'intéresse ici aux conditions d'apprentissage proposées aux élèves et aux moyens mis en œuvre par les différentes parties prenantes de l'établissement (équipe de direction, personnels de l'éducation nationale enseignants et non enseignants, personnels des collectivités territoriales, élèves, parents) pour assurer un climat scolaire propice au bien-être des élèves. Parmi les points à considérer figure la manière avec laquelle l'ensemble de la communauté éducative, dont les personnels sociaux et de santé scolaire, porte son attention sur la santé physique et psychique de ses élèves, via les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) notamment, et sur les procédures de lutte contre les violences, notamment en matière de harcèlement et de discrimination, etc.
 - Qualité du climat scolaire (interactions entre les personnels et avec les élèves, cohésion, cohérence)
 - Égalité filles-garçons et prévention des discriminations de toutes natures
 - Éducation à la santé et aux compétences psychosociales, développement de l'ambition scolaire
 - Prévention de la violence, du harcèlement et du cyberharcèlement et protocoles de remédiation
 - Prévention individuelle et collective, attention portée à la santé psychique et physique des élèves, à leurs difficultés sociales
 - Attention portée aux élèves en situation de grande pauvreté et prise en charge adaptée

- **Continuité, complémentarité des apprentissages et règles de vie.** On s'intéresse ici aux processus mis en place pour assurer la continuité des apprentissages et encourager la persévérance scolaire, notamment les procédures de prévention et de suivi de l'absentéisme et du décrochage.

On s'intéresse également, au-delà de l'analyse du fonctionnement des conseils de vie lycéenne (CVL), aux actions concrètes entreprises dans l'établissement et dans son environnement pour s'assurer de l'engagement et de la participation des élèves et favoriser chez eux la construction d'un parcours d'éducation à une citoyenneté active. Enfin, une attention particulière est portée à la justice scolaire, avec une réflexion menée par exemple sur le contenu, la mise en œuvre et l'impact du règlement intérieur.

- Règles de vie et valeurs portées dans l'établissement
- Prévention du décrochage
- Développement et reconnaissance de l'engagement des élèves
- Punitives, sanctions, justice scolaire
- Communication de l'action de la vie lycéenne dans l'établissement et en direction des familles

➤ **Temps et espaces scolaires.** On s'intéresse ici aux choix opérés en termes d'emplois du temps et à leur incidence sur les apprentissages, à l'échelle de la journée, de la semaine ou de périodes plus longues jusqu'à prendre en considération l'année scolaire complète. On pourra plus particulièrement s'interroger sur l'alternance de temps forts et de temps plus tranquilles (emplois du temps variables en fonction des besoins) et sur leur incidence sur la vie de l'établissement. S'agissant des espaces scolaires, on s'intéresse à l'organisation de l'ensemble des espaces de l'établissement (salle de classe, d'étude, centres de documentation et d'information, espaces de récréation, espaces verts, salle de permanence ou de restauration, internat, maison des lycéens, espaces de travail partagés) et aux choix pédagogiques et éducatifs qui déterminent leur conception, leur fonction et leur utilisation, en lien avec la collectivité territoriale.

- Temps forts dans l'organisation du temps scolaire (préparation, organisation)
- Attention portée aux temps de l'élève, à son travail personnel, à ses rythmes
- Organisation des espaces dans l'établissement
- Amélioration des espaces et des locaux, programmée en lien avec les collectivités territoriales

➤ **Inclusion scolaire et équité.** On s'intéresse ici à la manière dont l'établissement s'empare de la question de l'inclusion scolaire qui vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. Il s'agit d'examiner les modalités d'accueil de tous et les aménagements nécessaires pour les élèves à besoins éducatifs particuliers et pour les élèves en situation de handicap dans la vie de l'établissement, notamment à travers la relation aux familles et aux intervenants et à travers les instances, activités et manifestations.

- Attention portée aux besoins de tous les élèves, au fonctionnement de l'équipe et aux formations nécessaires pour tenir compte des problématiques individuelles des élèves
- Accueil et scolarisation des élèves en situation de handicap et à besoins particuliers
- Modalités de la coopération entre élèves (nature, réalisations, objectifs)
- Partenariats repérés, mis en place et travaillés
- Coopération avec les associations des parents d'enfants en situation de handicap. Présence des parents d'élèves scolarisés en ULIS, SEGPA et UPE2A dans les instances de l'établissement

[...]

VADEMECUM Pour l'assistant d'éducation d'internat

Par cet outil, le lycée Y souhaite aider à la prise de poste des assistants d'éducation, donner le cadre de référence nécessaire à l'exercice de leur fonction et contribuer à un fonctionnement collectif optimum.

Il est susceptible d'évoluer en fonction des circonstances (covid par exemple) et en fonction des initiatives et suggestions des assistants d'éducation.

Toute proposition d'amélioration ou d'évolution sera appréciée, écoutée et examinée.

La fonction d'assistant d'éducation

Les assistants d'éducation sont recrutés dans les établissements scolaires « pour exercer des fonctions d'assistance à l'équipe éducative, fonction en lien avec le projet d'établissement, notamment pour l'encadrement et la surveillance des élèves [...] » (*Extrait de l'article 1 de la loi n° 2003-400 du 30-4-2003. JO du 2-5-2003*). Placé traditionnellement sous la responsabilité du CPE par délégation du chef d'établissement, l'assistant d'éducation pourra être chargé de missions éducatives avec les autres personnels d'enseignement.

Le service dans lequel vous allez travailler, appelé « service Vie Scolaire », a pour objectif de garantir la sécurité des élèves et de les mettre dans les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement personnel.

Il est essentiel dans vos activités quotidiennes auprès des élèves que votre sensibilité éducative reste en veille, que vous soyez à l'écoute et attentif à l'évolution des comportements. Vos observations doivent être communiquées au CPE ou au chef d'établissement.

Ce livret a été élaboré pour vous fournir des informations concrètes, préciser les tâches qui vous seront confiées et vous donner quelques conseils pratiques. Il est un outil pour vous aider à exercer vos missions et à trouver votre juste place au sein de la communauté éducative.

[...]

L'internat du lycée Y

L'internat du lycée Y héberge des élèves de cinq établissements différents, et de tous horizons. Pré-bac et post-bac de toutes filières confondues cohabitent, ce qui fait la richesse de notre public.

Sommaire

- 1. Organisation du service**
- 2. En cas de problème de comportement d'élève**
- 3. Fonctionnement infirmerie**
- 4. Protocole d'évacuation incendie**
- 5. Soirée Type à l'internat**
- 6. Fonctionnement des grilles de poste**
- 7. Evaluation du personnel**

[...]

RAPPORT D’INCIDENT INTERNAT

Elèves : B et A

Chambres : 4 et 5 de l’aile B

Adulte : K (AED)

CPE : G

Le 18 novembre 2021, à 22h15.

Suite à un appel de renfort de K concernant une dispute entre B et A, je suis arrivée dans l’aile B vers 21h30. Je suis allée discuter avec B au calme, essayant de comprendre la situation. Le début de la querelle est flou (histoire de twerk³, contacts physiques récurrents...), mais toujours est-il que A semblait gênée par le comportement de B et ses camarades (chambre B6 notamment), ce qui a valu de l’énerver.

Après avoir expliqué à B qu’il valait mieux que celle-ci ignore A dans l’intérêt de la vie collective de l’internat et le bien-être de tous, j’ai fait la même chose pour A. B semble avoir compris, mais A s’est montrée beaucoup moins réceptive. C’est pourquoi je suis allée faire un tour de stade avec elle, ce qui l’a calmée. Elle a pu ainsi discuter calmement avec moi et je l’ai raccompagnée se coucher.

Je tiens à rajouter que A semble perturbée par le fait de dormir seule. De plus, j’ai pu, ne serait-ce qu’une soirée, entendre beaucoup de remarques désobligeantes faites à haute voix la concernant (« mi-homme mi-femme » ; « sale lesbienne ») qui viennent pour la plupart d’autres élèves du bâtiment C.

G.

³ Danse sensuelle

POLITIQUE D'ACCUEIL

- Choix de répartition par niveaux scolaires, par spécialités.
- Nombre d'élèves par chambre (par affinité ou choix CPE mais, dans tous les cas, en présentant clairement les critères retenus).
- Aménager un équipement socio culturel (salle de lecture, billard, bibliothèque, baby-foot, salle TV...).
- Concevoir un règlement intérieur (RI) adapté aux élèves et à leurs besoins (l'élaborer en concertation avec la commission internat – ce qui est négociable, ce qui ne l'est pas).
- Organiser l'équipe des AED autour des spécificités de l'internat (postes des AED, emploi du temps, nombre et moment des appels, réveil et passage dans chaque chambre...) organisation du service.
- Les consignes à leur donner, à quel moment, les réunions de régulation...

SECURITE

Importance des appels et responsabilité des AED. Savoir en tout temps où sont les élèves. Listage des élèves pour les clubs, retour famille...

- Exercice incendie chaque trimestre.
- Consignes de sécurité et d'évacuation à donner et afficher en début d'année.
- Vigilance et prise en compte des déviances (alcool, drogue...) ainsi que le matériel électrique, fermeture des fenêtres... Produit périssable ou élèves qui ne mangent pas : appareil de cuisson, cafetière...
- Intrusions : présence aux grilles.
- Changer ses habitudes de CPE pour ne pas s'installer dans une routine.

SUIVI DE L'INTERNAT ET DES INTERNES

- Mettre en place un système représentatif des internes (1 ou 2 représentants par unité d'hébergement indépendamment des délégués officiels : 2 délégués pour l'internat considéré comme une classe).
- Consulter régulièrement les représentants de la vie collective (commission internat, liaison CVL et CA).
- Suivi des résultats scolaires des internes (bulletins, relevés de notes...). Faire un bilan personnalisé des conseils de classe.
- Suivi en concertation avec l'infirmière (nombre de passages, repérages, info et prise en charge des élèves qui ne vont pas bien (ne mangent pas, se lavent pas...) Prévention, info sur l'hygiène, diététique, consommation...
- Organiser l'aide au travail personnel : quand ? combien de temps ? lieux ? avec qui ? sous quelle forme ?
- Mettre en place un cahier de liaison internat entre CPE et AED, en plus des cahiers de dortoirs. Cahiers visés régulièrement par les CPE. Cela n'empêche pas une communication directe.
- Mettre en place un cahier ou fiches pour signaler les petites réparations (ampoules...)
- Visiter régulièrement les internes (passage dortoirs, ...).
- Travailler avec les familles.

ANIMATION

Favoriser la création de club en responsabilisant les élèves : horaires, faisabilité, financement (foyer, maison des lycéens...).

- Accès salle TV pour les infos
- Si possible, donner l'occasion aux internes de montrer aux externes leurs productions : théâtre, débats, danse, ateliers, tournois sportifs... pour valoriser l'image de l'internat.
- Organiser des temps forts de regroupement de la communauté éducative (fête de Noël, barbecue de fin d'année...)
- Animer des soirées avec des intervenants extérieurs
- Organiser des sorties exceptionnelles (ciné, théâtre, patinoire...)

Annexe 3 - Bibliographie indicative – session 2024

- Armagnague Maïtena, Cossée Claire, Mendonça Dias Catherine, Rigoni Isabelle, Tersigni Simona (dir.). Les enfants migrants à l'école. Le Bord de l'eau, 2021
- Azéma Ariane, Champollion Pierre, Coursodon Dominique, Frouillou Leila, Hardouin Magali, Lauer Christine. Éducation et territoire : inégalités ou diversité ? ENS éditions, 2020
- Barbier Christophe. Assistants d'éducation : quelle contribution au projet éducatif d'établissement ? Canopé Éditions, 2015
- Barthes Angela, Lange Jean-Marc, Tutiaux-Guillon Nicole (dir.). Dictionnaire critique des enjeux et concepts des « éducations à ... ». L'Harmattan, 2017
- Bataille Pascal, Midelet Julia. L'école inclusive : un défi pour l'école : Repères pratiques pour la scolarisation des élèves handicapés, ESF, 2018.
- Balleys Claire, Grandir entre adolescents. A l'école et sur internet. Lausanne, Presse polytechniques et universitaires romandes, coll « le savoir suisse », 2015
- Ben Ayed Choukri (dir.). Grande pauvreté, inégalités sociales et école. Berger-Levrault, 2021
- Bernard Pierre-Yves, Le décrochage scolaire, PUF, Coll. Que sais-je ?, 2019.
- Berry Vincent, Andlauer Leticia, Jeu vidéo et adolescence, PUL, 2019.
- Bidar Abdennour, Meirieu Philippe, Grandir en humanité, libres propos sur l'école et l'éducation. Essai, Autrement. 2022
- Blaya Catherine. Cyberhaine : les jeunes et la violence sur Internet. Nouveau Monde, 2019
- Brancard Marianne, Cayouette-Remblère Joanine, Sociologie de l'école, Repère la découverte, 2016.
- Buttner Yann, Maurin André, Le droit de la vie scolaire, Dalloz, 2022.
- Capitanescu Benetti Andreea, Rousseau Maëliiss (coord.). Le bien-être à l'école. Cahiers pédagogiques, n° 575, février 2022
- Caraglio Martine. Les élèves en situation de handicap. PUF, coll. Que-Sais-je ?, 2019
- Carrefours de l'éducation. Le conseiller principal d'éducation entre héritage et nouvelles professionnalités. N°49. Juin 2020.
- Catheline Nicole, Souffrances à l'école, A. Michel, 2016.
- Catheline Nicole. Le harcèlement scolaire. PUF, 2023
- Condette Sylvie, Hue Corinne, La médiation par les élèves, enjeux et perspectives pour la vie scolaire, CANOPE, 2014.
- Couchot-Schiex Sigolène, Benjamin Moignard. Jeunesse, genre et violences 2.0 : des filles et des garçons face aux cyberviolences à l'école. L'Harmattan, 2020

- Coutouly, Bechtold, *Vivre Libres Enseigner par le respect et la liberté d'expression*, Ed Hors-Pistes 2021.
- Dagnaud M., *Génération Y : Les jeunes et les réseaux sociaux, de la dérision à la subversion*, Les Presses de Sciences Po, coll. « Nouveaux débats », 2013.
- Dahéron Laetizia, Gallé-Tesson Marie. *Comprendre et soigner le refus scolaire anxieux*. Dunod, 2020
- Debarbieux Éric, *Les Dix Commandements contre la violence à l'école*, Odile Jacob, 2008.
- Debarbieux Éric (dir.). *L'impasse de la punition à l'école : des solutions alternatives en classe*. 2^e éd. Dunod, 2022
- Dehaene Stanislas, *Apprendre ! Les talents du cerveau, le défi des machines*, Odile Jacob, 2018.
- Delahaye Jean-Paul (coordonné par), *Le Conseiller principal d'éducation ; de la vie scolaire à la politique éducative*, Les Indispensables, Berger-Levrault, 2016.
- Delahaye Jean-Paul, Weixler Frédérique. *Décrochage scolaire. Entre parcours singuliers et mobilisation collective, un défi pour l'Ecole*, Berger-Levrault, 2017.
- Delahaye Jean-Paul, *L'école n'est pas faite pour les pauvres*, Le bord de l'eau Editions, 2022
- Derouet J-L. (2000). *Les inégalités d'éducation : un classique revisité*, Éducation et société, n° 1
- Dupeyron Jean-François, « La responsabilité éthique des Conseillers Principaux d'Education », *Dossiers des sciences de l'Education*, n°36/20, pp. 167-188
- Duru-Bellat M., Van Zanten A. et Farges G. . *Sociologie de l'école*, 6^e édition. Armand Colin, 2022
- Duru-Bellat Marie et Dubet François, *L'Ecole peut-elle sauver la démocratie ?* Seuil, 2020
- Félouzis G. *Inégalités scolaires et politiques éducatives : une introduction*, in *Economie et statistiques*, No 528-529, 2021
- Géraldine FRANCK (dir.), *Droits Humains pour tou·t·es*, Libertalia, 2020.
- Galand Benoît. *Le harcèlement à l'école*. Retz, 2021
- Galland O., *Sociologie de la jeunesse*, A. Colin (7^{ème} éd.), 2022.
- GARNIER Bruno, DEROUET Jean-Louis, MALET Régis (dir.) *Sociétés inclusives et reconnaissance des diversités. Le nouveau défi des politiques d'éducation*, Presses universitaires de Rennes, 2020
- Gausse Marie, *L'éducation des filles et des garçons : paradoxes et inégalités*. Dossier de veille de l'IFÉ, n°112, 2016
- Gyax, Zufferey et Gabriel, *Le cerveau pense-t-il au masculin ?*, Le Robert, 2021.
- Haut conseil à l'intégration, MEN « Pour une pédagogie de la laïcité à l'école », La documentation française, 2013

- Haerberli Philippe, Pagoni Maria, Maulini Olivier (dir.). La participation des élèves : effet de mode ou nécessité ? L'Harmattan, 2017
- Heurdier Lydie et Prost Antoine, les politiques de l'éducation en France, documentation française, (nouvelle édition), 2021.
- Ichou Mathieu. Les enfants d'immigrés à l'école : inégalités scolaires, du primaire à l'enseignement supérieur. PUF, 2018
- Jehel Sophie. L'adolescence au cœur de l'économie numérique : travail émotionnel et risques sociaux. INA, 2022
- Jehel Sophie, Alexandra Saemmer, sous la direction de ; Education critique aux médias et à l'information en contexte numérique. Presses de l'ENSSIB. 2020
- Jellab Aziz. Enseigner et étudier en lycée professionnel aujourd'hui. Éclairage sociologique pour une pédagogie réussie. L'Harmattan. 2017
- Jellab Aziz. L'éducation prioritaire en France. Bilan et devenir d'une politique emblématique. Collection : Enfance éducation et société. L'Harmattan. 2020.
- Jellab Aziz. L'école à l'épreuve des incertitudes : Plaidoyer pour une institution émancipatrice. Coll. Au fil du débat-essais. Ed. Berger Levrault - sept. 2021
- Jellab Aziz, Marsollier Christophe. Bienveillance et bien-être à l'école : pour une école humaine et exigeante. Berger-Levrault, 2018
- Marsollier C. *sous la direction de*, L'éthique à l'école. Quels enjeux ? Quels défis ?.Berger-Levrault. 2019
- Marsollier C. L'attention aux vulnérabilités des élèves, Collection Au Fil Du Débat – Essais, Editions Berger-Levrault, 2023
- Meuret, D. (2022). *Réchauffement climatique : que pourrait l'Ecole ?* Les cahiers Rationalistes, n°678
- Mikaïloff Nathalie, L'accompagnement individuel des élèves par le Conseiller Principal d'Education entre éthique et responsabilité, sciences humaines et sociales, 2017
- Miquel Frédéric, *Quand les élèves nous élèvent. De nouvelles voix éducatives*, L'Harmattan, déc. 2020.
- Morin Edgar : « Enseigner à vivre » Actes Sud, 2014
- Obin Jean-Pierre, Daux Chantal, 20 Situations réelles de vie scolaire, Hachette éducation, 2015
- Pache Alain et al. Penser l'avenir de manière créative : un enjeu central de l'éducation en vue du développement durable. Revue française de pédagogie, n° 197. 2016
- Pasquinelli, E., Farina, M., Bedel, A., Casati, R. Définir et éduquer l'esprit critique - Juin 2020 ; Rapport produit dans le cadre des travaux du *Work Package 1*.Projet EEC – Éducation à l'esprit critique
- Payet Jean-Paul. École et familles : une approche sociologique. De Boeck, Collection *Le Point sur...* 2017